Le MRP vous parle !

Nouvelle Série N° 77
Avril - Mai - Juin 1998
ISSN 0753-8707
Prix du N° : 30 F

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS, RUE DE L'UNIVERSITÉ 75007 PARIS - Téléphone 01 47 05 84 51

58...68 : souvenirs, souvenirs... Pages 2 à 4

Un grand banquier parisien qui se fait homme de l'ombre durant l'occupation allemande : André Debray, oublié par les historiens. Pages 5 à 11

Il y a 50 ans déjà, le philosophe Etienne Gilson démontrait que l'adhésion à la liberté politique pouvait chez certains démocrates servir à camoufler un refus de la liberté et de l'égalité économiques... Pages 12 à 17

Le déjeuner annuel de l'Amicale au Palais du Luxembourg : Super ! Page 4

Chargé du Ravitaillement dans le Gouvernement Schuman, Yvon Coudé du Foresto veillait à la ration alimentaire des Français comme Vincent de Paul sur les galériens. Pages 18 à 32

René Charpentier : faire revivre l'agriculture française :
• en l'équipant d'un matériel moderne ;
• en normalisant la fabrication des machines agricoles ;
• en assurant aux agriculteurs un régime social semblable à celui de la Sécurité Sociale. Pages 18 à 32

La loi de 1948 sur les loyers : une révolution dans le droit de propriété français, conduite par Henri Grimaud avec le concours d'un autre député MRP passionné par la réforme, Pierre Dominjon. Page 31

Souvenirs de Mai 1968

FRANCOIS MARTY, ARCHEVÊQUE DE PARIS, 22 MAI 1968 : «FAUTE D'AVOIR ÉTÉ REALISÉES À TEMPS, CERTAINES RÉFORMES S'IMPOSENT BRUTALEMENT»

Comment le MRP aurait-il réagi lors de la révolution sociale et morale de mai 1968 ? Nul ne le sait, puisque le MRP n'existait plus depuis trois ans...

Dans la masse colossale de documents et de commentaires fournis par les médias durant le mois de mai 1998, trente ans après, nous avons retenu celui-ci, tiré du "Monde", supplément du 2 mai.

L'épiscopat estime inopportune une déclaration sur l'événement

L'Eglise entend laisser les fidèles prendre leurs responsabilités

MONSEIGNEUR MARTY, archevêque de Paris, le pasteur Westphal, président de la Fédération protestante de France, Mgr Mélétios, métropolite orthodoxe, M. Kaplan, grand rabbin de France, étaient mercredi les hôtes de l'Association des informateurs religieux, dont ils constituent le comité d'honneur.

Ce fut pour Mgr Marty l'occasion d'expliquer qu'à son avis une déclaration épiscopale sur les événements n'était pas opportune – au moins dans l'immédiat –, à l'encontre de certaines habitudes contractées jadis. « *Il convient*, a-t-il dit en substance, *de laisser aux laïcs qui sont présents et actifs au sein de l'événement le soin de prendre leurs responsabilités. Notre rôle est d'être en contact avec eux et de les aider à se situer à la lumière de l'Evangile.* »

Depuis le début de la grève, Mgr Marty a participé à de nombreuses réunions avec les prêtres et les laïcs. Il a laissé entendre, en réponse à une question précise, qu'il s'était rendu au quartier Latin, mais a exprimé aussitôt sa gêne d'en parler en public, car, dit-il, « *je ne veux pas me trouver devant des situations spectaculaires à bon marché* ».

24 MAI 1968

« Dieu est pour la justice et il n'est pas conservateur »

Dans une lettre adressée le 22 mai aux prêtres du diocèse, dont il s'est fait l'écho jeudi matin à Notre-Dame, Mgr Marty leur rappelle que « *Dieu est pour la justice et qu'il n'est pas conservateur. Faute d'avoir été réalisées à temps, certaines réformes s'imposent brutalement. Les chrétiens, eux aussi, contestent une société qui néglige les profondes aspirations des hommes* ».

Le pasteur Westphal avoue une certaine angoisse mais se réjouit que « *l'impatience des jeunes oblige le ministère de l'éducation nationale à faire son travail* ». Le pasteur croit discerner « *un reste de cléricalisme* » dans le désir éprouvé par beaucoup que les responsables des Eglises fassent des déclarations. Le risque est grand de prendre des positions qui divisent les chrétiens. M. Westphal n'est pas ennemi de ce risque, à condition d'être sûr de « *parler en vérité* », ce qui lui paraît difficile.

Après le métropolite Mélétios, qui a rendu hommage au pays qui a lancé la trilogie « Liberté, Egalité, Fraternité », M. Kaplan a rappelé que la Bible était la première à avoir parlé de dignité humaine, de justice sociale et à avoir honoré le travail : « *Faisons*, a-t-il dit, *tout ce qui est en notre pouvoir pour que les légitimes revendications soient satisfaites.* »

L'échange qui a suivi entre les orateurs et les membres de la presse a laissé transparaître en plusieurs occasions l'insatisfaction d'une partie de l'opinion, qui, ignorant par surcroît le travail accompli en collaboration avec les prêtres et les laïcs, a l'impression que l'Eglise hiérarchique, dans un souci trop exclusif de laisser les fidèles prendre leurs responsabilités, n'ose pas proposer sa propre lecture des événements. On perçoit une hésitation sur le rôle exact de l'évêque et sur la manière dont il doit assumer sa tâche. Il ne semble pas, notamment, que les « experts » qui ont exercé une influence déterminante à Vatican II aient reçu leur place légitime aux côtés du magistère dans l'exercice habituel de ses fonctions.

TÉMOIGNAGES DU PÈRE GILSON, SECRÉTAIRE DE FRANÇOIS MARTY EN MAI 1968.

Monseigneur Gilson est aujourd'hui : (mai 1998) archevêque de Sens-Auxerre et évêque de la Mission de France. Voici des extraits de son interview donnée en mai 1998 à Jean Mercier, journaliste à "La Vie " (numéro 2750 du 14 mai).

Aviez-vous vu venir cette explosion, dans l'Eglise ? Quel rôle a joué Vatican II, qui s'était terminé trois ans auparavant ?

Lorsque Mgr Marty a pu rencontrer le général de Gaulle, en septembre 1968, ils ont évoqué les événements de Mai. Le président a fait référence à une catastrophe qui avait marqué les mémoires : *«Même de Gaulle ne peut pas empêcher l'effondrement du barrage de Fréjus.»* Puis, s'adressant à Mgr Marty : *«Même l'Eglise aura son barrage de Fréjus.»* Et lui de répondre : *«Oui, mais nous, nous avons fait le Concile.»* Ce à quoi de Gaulle a acquiescé : *«C'est vrai, c'est l'événement le plus important du siècle. On ne change pas un milliard d'hommes qui prient sans changer le monde.»* De fait, le Concile avait pensé les évolutions inéluctables du futur. Il avait ouvert des portes, donné un élan nouveau. Mais nous n'imaginions pas l'ampleur de ce qui allait suivre.

Je me souviens que le 8 décembre 1965, alors que nous renurions de Rome, Mgr Veuillot, le prédécesseur de Mgr Marty, me confia, en parlant du Concile : *«C'est une œuvre magnifique. Le monde entier applaudit. Nous allons faire quelques décrets et, puisque nos prêtres sont d'accord, cela va suivre.»* On pensait qu'on allait appliquer Vatican II « tranquillement », en étant maître du jeu, sans pressentir que l'Eglise allait être soulevée par une lame de fond morale et spirituelle. Moi-même, ayant été vicaire pendant cinq ans à Nanterre avant d'être secrétaire de l'archevêque de Paris, je sentais pourtant que tout ne serait pas si simple ! A cause du malaise de la société, du bouillonnement dans la vie de l'Eglise, de la place grandissante des laïcs. Et puis, la mort prématurée du cardinal Veuillot, début 1968, à la suite d'un cancer foudroyant, m'avait beaucoup troublé, alors que le diocèse était en pleine euphorie, suite au Concile et à la création des diocèses de la petite couronne de Paris.

Quel est le bilan de 1968 pour l'Eglise ?

Mai 68, c'est le moment où l'on prend conscience que la chrétienté a craqué définitivement. J'entends par chrétienté un système où, explicitement ou non, la nation dépose entre les mains d'instances religieuses la responsabilité de former la conscience personnelle et collective des citoyens, dont celle de la nation. Je crois que, peu ou prou, cela a duré en France jusqu'en 1950. Mai 68 montre que c'est fini, et cela ouvre la porte à une grande insécurité. Il n'y a plus d'instance reconnue pour dire où est le bien, où est le mal. C'est la remise en cause du père, de l'autorité, de la parole qui dicte les devoirs. Mai 68 a sans doute exprimé ce que la jeunesse a dit aussi à l'Eglise : laissez-nous libres de nous faire une morale à nous. Il y avait le rêve libertaire : *Il est interdit d'interdire.* En réalité, nous avons vécu une révolution culturelle profonde en ce qui concerne les mœurs, la vie sexuelle, les relations hommes-femmes, etc. Mais la société est restée étonnamment stable pour ce qui touche à l'économie : après le *happening*, les gens sont rentrés chez eux pour consommer et produire. En mai, on a cru que les idées marxistes s'imposeraient, alors que, finalement, c'est plutôt Freud et Sartre – pour faire court – qui ont été canonisés dans la mentalité du grand public. Et ce n'est pas rien.

26 AVRIL : le père Gilson accueille Mgr Marty à l'archevêché.

Dans l'Eglise, c'est surtout le statut du prêtre qui a été bouleversé. On a vu surgir un mouvement comme Echange et dialogue, où des prêtres évoquaient le droit à l'engagement politique, au mariage, au travail. Crise il y a eu. Crise il y a encore. Elle n'est pas mortelle : elle est une crise de croissance.

Peut-on dire que Mai 68 est responsable du départ d'un grand nombre de prêtres, dans les années 70 ?

Personnellement, je pense que ces grands départs – ce fut un malheur – auraient eu lieu de toute façon, parce que cette tendance était déjà inscrite dès les années 60 et qu'elle était liée au fait que la chrétienté avait craqué... Quand, après mai, les prêtres se posent la question de vivre l'Eglise hors des sécurités de la chrétienté, ils se trouvent déstabilisés. Notamment ceux qui, dans les petits séminaires, ont été formés pour un autre monde que celui qui naissait. Et à la différence des prêtres de l'après-guerre, partis au travail en sachant pouvoir compter sur une institution ecclésiale stable, solide.

En Mai 68, le statut social des prêtres est plus fragile. Ils ne sont plus des notables. Ils veulent être missionnaires. Et ce qui accélère le phénomène, c'est sans aucun doute le discours sur la sexualité « brimée », qu'il faut « libérer ». Alors, le célibat des prêtres se retrouve contesté. Il a perdu, aux yeux du monde, sa signification. Et c'est effectivement comme si le barrage de Fréjus s'écroulait !

Lisez-vous du positif dans Mai 68 ?

Oui, car après la remise en cause de l'institution, des chrétiens se sont mis au travail, les laïcs en première ligne. Ils n'ont plus répété un catéchisme appris, ils ont saisi qu'un chemin spirituel était essentiel pour eux, que le salut n'était pas dans des slogans, mais dans la foi en Jésus-Christ. En fait, est né de Mai 68 un énorme besoin de communication et de communautés, dont les mouvements charismatiques ont, entre autres, témoigné. On a réaffirmé, tout en écartant l'antique modèle de la paroisse rurale, qu'on ne pouvait pas vivre sa foi seul. Aujourd'hui, la démarche des catéchumènes est le signe de la vitalité du christianisme dans notre pays. Je laisse la conclusion au cardinal Marty : *«L'Eglise ressemble à une vieille femme aux rides nombreuses, mais qui n'a jamais fini de vivre sa crise d'adolescence.»*

JEAN MERCIER

Et aussi souvenirs de mai 1958... «TU PARLES, CHARLES !»

Dix ans avant Mai 68, le 1er juin 1958, le Général de Gaulle, candidat à la présidence du Conseil, recevait l'investiture de l'Assemblée Nationale.

Il succédait ainsi à Pierre Pflimlin, qui avait été lui-même investi par l'Assemblée Nationale dix-neuf jours plus tôt, le 13 mai, et avait dû aussitôt - le débat d'investiture n'était même pas encore achevé ! - affronter un soulèvement populaire à Alger, soutenu et contrôlé par un putsch militaire sur place et canalisé habilement par un complot politique algéro-parisien.

Cet événement, comme Mai 68, a été rappelé par les médias, avec des journalistes et des témoins invités à raconter leurs souvenir maintenant vieux de quarante ans.

On aurait pu imaginer qu'à cette occasion, grâce à l'avantage que donne le recul du temps, nos historiens patentés, parfois faux mais toujours patentés, expliqueraient calmement aux jeunes générations quelques réalités historiques.

Un exemple. Pour mettre fin à la guerre d'Algérie, Pierre Pflimlin proposait une solution politique, négociée avec le FLN, qui eût permis le maintien des pieds-noirs sur leur terre natale et eût garanti de la sorte, par leur présence, la modernisation de ce pays et son accession à la démocratie plutôt qu'à la barbarie. Les horreurs que subit aujourd'hui le peuple algérien laissent penser que cette vision n'était pas la plus mauvaise...

Et, pourtant, des fanatiques de l'Algérie française, des spéculateurs politiques, des carriéristes barrèrent la route à Pierre Pflimlin, certains d'entre eux allant jusqu'à lui adresser à son domicile des messages lui promettant le peloton d'exécution s'il ne cédait pas la place. Au bout de ce chemin, ce fut la disparition de la Quatrième République, ébranlée, sapée, minée, depuis plusieurs années par ces activistes et la prolongation durant quatre ans de la guerre d'Algérie.

De ce genre d'exemples, rien ou presque rien dans les articles de presse ou dans les émissions de radio et de télévision. Pourquoi ?

Les "vedettes" des médias qui viennent de se distinguer dans ce rappel de mai 1958 peuvent être classées en deux catégories :

- 1° **les braves,** politiquement incultes et peu soucieux de se cultiver (à quoi ça sert ?) : ils ont fait une grosse consommation de clichés, un régime bien adapté à leur conformisme de roc;
- 2° **les hypocrites,** assez âgés aujourd'hui pour avoir joué un rôle dans le putsch, il y a quarante ans : ils ont dissimulé leurs turpitudes commises lors des préparatifs du 13 mai et se sont octroyé des mérites au mépris de l'Histoire; certains d'entre eux plastronnent encore, en 1998, dans les palais nationaux.

Des noms ?

Nous n'avons pas la place, dans ce numéro du bulletin, d'utiliser nos archives sur cette période. Mais nous le ferons, le jour de notre choix.

Jacques PARINI

BANQUET ANNUEL DE L'AMICALE 1998 : SUPER !

- **Un cadre royal : les salons Boffrand, à la présidence du Sénat.**
- **Une ambiance chaleureuse et gaie : le bonheur des retrouvailles et la présence d'anciens ministres et de parlementaires, anciens ou actuels.**
- **Un repas fin doublant l'appétit, avec des vins (ah, le blanc !) propres à dissiper toute tristesse.**
- **Un service de château.**
- **Des tables... sans table officielle... où l'on s'attable au hasard des rencontres, dans l'égalité républicaine.**
- **Un président ébloui par le succès : Jacques Mallet souhaitant la bienvenue à 112 convives.**
- **Et tout ça grâce à l'hospitalité amicale de René Monory, président du Sénat. Un ban pour René Monory !**

On recommencera !

J.P.

RENÉ RÉMOND ÉLU À L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Notre ami René Rémond a été élu le 18 juin 1998 à l'Académie Française, au fauteuil de l'historien François Furet.

Né le 30 septembre 1918, agrégé d'histoire, professeur, grand universitaire, écrivain, auteur de nombreux ouvrages d'histoire et de politologie, membre de conseils d'administration des sociétés nationales de télévision, président du Centre catholique des intellectuels français de 1965 à 1975, président de l'Association des anciens élèves de l'Ecole Normale Supérieure, commentateur émérite des résultats des élections en France, il préside depuis 1981 la Fondation nationale des Sciences politiques.

Il a participé au colloque "Regards sur le MRP" qui a eu lieu au Palais du Luxembourg le 10 décembre 1996.

Nous avons la fierté de le compter parmi les abonnés au bulletin «Le MRP vous parle».

ABONNEZ-VOUS ! Si vous souhaitez que ce bulletin vive, payez votre abonnement (cotisation + abonnement : 200 F ; abonnement seul : 100 F) et souscrivez même un abonnement de soutien, en majorant ces sommes, si vous le pouvez. Sachez qu'actuellemnt le bulletin n'est qu'en survie... Chèques à l'ordre de : Amicale du MRP. Merci !

RÉSISTANT, DIRECTEUR DE LA BANQUE DE PARIS, AMI DE CHARLES FLORY ET DE GEORGES BIDAULT,

ancien président de l'ACJF
futur conseiller de la République
et membre de la Commission exécutive du MRP

ANDRÉ DEBRAY

ORGANISE, À PARTIR DE JANVIER 1944, LE FINANCEMENT SUR PLACE DE LA RÉSISTANCE, DONT LES RESSOURCES, VENUES DE LONDRES ET D'ALGER, SONT ÉPUISÉES

C'est le CNR, présidé par Georges Bidault, qui lui confia cette mission, pour succéder à Jacques Bingen qui, à peine choisi pour la remplir, a été arrêté par la Gestapo et s'est suicidé pour ne pas parler à ses tortionnaires.

Voici les témoignages de :

- **Jean Dannenmuller**
- **François Bloch-Lainé**
- **Henri Michel**
- **Robert Lecourt**

Nous les remercions, ainsi que :

- Jacques Flaud, qui a trouvé le sujet grâce à ses relations familiales avec Claude Debray, fils d'André, et qui nous a fourni les principaux documents de ce cahier;
- Gérard Dally, riche en archives sur les débuts du MRP.
- Marguerite Colin, qui a connu la famille Debray.

André Debray (1905 - 1954)
(Photo prise en 1950)

Dans son livre "Mémoires pour demain", Jacques Chaban-Delmas évoque brièvement sa vie clandestine durant l'occupation et indique qu'il veut "se borner à quelques flashes".

Voici le deuxième de ces flashes (page 81) :

Comment, avec Jacques Bingen, arrivé de Londres en 1943 pour prendre la responsabilité politique de la zone Sud, j'ai été chargé par l'Angleterre de résoudre le problème, devenu dramatique, du financement de la Résistance. Comment nous avons constitué un comité financier, le COFI, qui siégeait à la banque de Paris; en faisaient partie avec moi Pierre de Bénouville, mon ami fraternel, François Bloch-Lainé et Michel Debré dont j'ai fait la connaissance à cette occasion. Et comment nous avons décidé, en accord avec Alger, d'émettre pour plusieurs millions de francs de l'époque des "bons de la Résistance" qui seraient délivrés à tous ceux dont nous recevrions l'aide financière. Oui, mais sous quelle signature ? Pas question bien sûr d'y apposer nos noms ni nos pseudonymes. Il se trouva que le directeur de la banque, dans le bureau de qui nous nous retrouvions, était le frère de l'évêque de Meaux. Aussi avons-nous choisi pour signature commune "Bossuet" - nous étions quatre à la détenir. A la Libération, "Bossuet" honora naturellement ses engagements...

Ce texte où le nom de Debray ne figure même pas, a provoqué une certaine surprise chez quelques témoins de cette époque.

Voici pourquoi.

Le témoignage de Jean Dannenmuller "QUAND BOSSUET SIGNAIT DES CHÈQUES"

Journaliste à "l'aube" depuis 1935, voisin de Francisque Gay, Jean Dannenmuller connaît bien Georges Bidault, qui, chaque jour, apporte au journal son texte d'éditorial. Arrive la défaite de 1940.

"L'aube" se saborde. C'est l'heure de la Résistance... Elle arrive très vite pour Jean Dannenmuller, qui accepte des missions périlleuses : agent de liaison du Comité général des études (qui, animé par François de Menthon, prépare les mesures immédiates à prendre dès la libération du Territoire); puis , en 1943, après une rencontre avec Georges Bidault, venu de Lyon à Paris, au domicile de Solange Lamblin, agent de liaison personnel du président du CNR.

A ce titre, c'est lui qui conduit Georges Bidault chez André Debray, rue Sébastien-Bottin, dans le 7° arrondissement. Il assiste à la conversation...

Arrêté en mars par la Gestapo, chez Francisque Gay (qui est absent), Jean Dannenmuller est emprisonné à Fresnes puis déporté à Dachau (avec Louis Terrenoire), d'où il reviendra en mai 1945, quatorze mois plus tard.

Voici des extraits de son article paru dans "Carrefour" le 6 décembre 1961 sous le titre "Quand Bossuet signait des chèques". Nous avons été reçus par notre ami, chez lui, le 15 avril : il n'a pas un mot à changer à son texte.

Or, si l'absence ou la difficulté des contrôles ont parfois permis localement quelques initiatives condamnables, on sait bien que la Résistance ne vivait pas de rapines. Elle ne l'aurait d'ailleurs pas pu : ses besoins étaient trop grands et ils croissaient de jour en jour, proportionnellement au nombre des jeunes Français qui devaient s'enfuir, se cacher, prendre le maquis pour échapper au travail obligatoire en Allemagne ou à la déportation politique.

L'argent dont le Comité d'Action contre la Déportation (C.A.D) d'Yves Farge laisait vivre - chichement - les groupes francs et les maquis était de l'argent "propre".

Cet argent vint d'abord du Comité National de Libération de Londres, puis du gouvernement provisoire d'Alger. Il vint aussi d'emprunts faits en métropole occupée.

Jusqu'en juillet 1943 le Comité National de Libération de Londres a fait apporter à la Résistance métropolitaine par divers courriers anglais ou français, ou lui a fait parachuter, des sommes importantes en billets de banques français ou en billets de banques américains. Ces dollars trouvaient toujours preneur à cette époque. C'étaient des valeurs sûres. Ces billets de banque français venaient des réserves de la Banque d'Angleterre. Leur quantité était faible. Pour la plupart, ils étaient repérés par les Allemands qui en avaient trouvé les numéros à la Banque de France. Il n'étaient utilisables qu'avec précaution.

A partir de juillet 1943, ce sont des billets de banque français, trouvés dans les réserves de la Banque d'Algérie d'abord, puis en Tunisie, qui ont été expédiés - par courrier ou par parachutage - en métropole.

Un emprunt clandestin

Dès cette époque, il fallait prévoir d'autres ressources. Deux furent choisies et pratiquées : la réquisition (sur les caisses publiques et privées) et l'emprunt.

Les réquisitions furent opérées dans les perceptions, les trésoreries générales, les recettes des Finances, les postes et des succursales de la Banque de France. Ces opérations étaient généralement préparées par le N.A.P. (Noyautage des

Administrations Publiques). Il ne s'agissait donc pas de gangstérisme. Le prélèvement s'effectuait d'abord avec le responsable des fonds. Un reçu lui était délivré. Après la Libération, ces prélèvements et ces réquisitions ont été régularisés.

Un emprunt fut sans doute l'une des aventures les plus extraordinaires de la Résistance, parce que s'il est difficile de monter sans péril sérieux une "opération" clandestine en mettant plus de trois personnes dans la confidence, il fallait élargir le cercle dans des proportions considérables pour lancer un emprunt de 600 millions de francs de l'époque.

Après quelques mois d'atermoiement, l'opération fut brutalement décidée en février 1944, par les deux plus hauts responsables de la Résistance métropolitaine : MM. Georges Bidault, président du Conseil National de la Résistance, et Bingen, délégué général intérimaire du Général de Gaulle en métropole. Ils ont pris cette décision périlleuse sous la pression d'une nécessité urgente: continuer de subvenir aux besoins des résistants, en dépit de la rareté de plus en plus grande des parachutages d'argent.

Bingen fut d'ailleurs arrêté peu après. Il est mort entre les mains de la Gestapo.

Georges Bidault confia la direction de cette opération aventureuse à l'un de ses amis intimes : André Debray, ancien président de l'Association Catholique de la Jeunesse Française (après François de Menthon et avant André Colin). C'était un homme aussi tranquille qu'audacieux. Toujours souriant, toujours aimable, il donnait l'impression d'une grande rigueur, d'une bonté sans bornes, d'une détermination inflexible. Il forçait la confiance. A trente-sept ans, il était directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dont il avait gravi tous les échelons.

Son frère était évêque de Meaux

Son frère était évêque de Meaux. Historien, Georges Bidault lui donna le nom de guerre de "Bossuet". C'est ainsi que ce nom de Bossuet devint, au cours de l'été 1944, une valeur boursière indiscutée et même recherchée.

André Debray-Bossuet s'entoura aussitôt d'un certain nombre de personnalités du monde industriel, commercial et bancaire : MM. François Bloch-Lainé, actuel directeur de la Caisse des dépôts et consignations, qui fut probablement son adjoint le plus actif; René Courtin, professeur agrégé des Facultés de Droit, qui était membre du C.G.E. (Comité général d'études, qui comptait parmi ses autres membres MM. Paul Bastid, Robert Lacoste, Fr. de Menthon, Alexandre Parodi, P.-H. Teitgen) ; Jacques Chaban-Delmas, Michel Debré, Félix Gaillard, M.Nicole, Jacques Meynot et Lorrain Cruse (adjoints du général Chaban-Delmas au Comité Militaire de la Résistance) ; Jacques Loulas ; enfin le champion de tennis Marcel Bernard.

Ce comité se réunissait chaque semaine (jamais dans le même local, comme les organismes directeurs de la Résistance) dans les dépendances de la Bourse, dans diverses banques... Son premier souci fut de créer un réseau de correspondants dans tout le territoire métropolitain, le second de placer des "bons" qui prirent la forme de chèques du Trésor, de chèques et virements sur la Banque d'Algérie, puis de Bons du Trésor.

Ce sont des particuliers et des petits courtiers qui répondirent les premiers aux appels du Comité Bossuet, lequel avait pris le nom de COFI (Comité Financier).

Dès les premiers jours Bossuet se heurta à un obstacle et dut éviter un écueil.

L'obstacle : le refus des grandes banques moins méfiantes qu'apeurées, qui prétendaient ne pas disposer de fonds "clandestins". La percée d'Avranches fit fondre cette difficulté.

L'écueil : ceux qui cherchaient à se munir, comme l'a écrit M.François Bloch-Lainé, d'un "certificat de civisme" et qui attachaient aux papiers signés "Bossuet" une "vertu amnistiante". Le COFI, écrit encore M.Bloch-Lainé, "a dû a plusieurs reprises, alors même qu'il était très à court, refuser des offres importantes parce que la personnalité de l'apporteur, portée volontairement à sa connaissance afin de l'engager moralement par son acceptation, était telle qu'il s'agissait d'un "dédouanement" inadmissible".

"Bossuet" et ses collaborateurs défendaient l'honneur des combattants.

Le mécanisme de l'emprunt était fort simple. "Bossuet" vendait des chèques qu'il tirait sur un compte que lui avait ouvert la Banque de l'Algérie. Ces chèques étaient au porteur et ne comportaient que des numéros (codés) et des prénoms.

Plus tard, Alger parachuta des "Bons du Trésor". Mais la signature de Bossuet avait pris une telle valeur que les acheteurs préféraient le plus souvent que ces "Bons" portassent sa signature, bien que MM. Courtin, Michel Debré et Chaban Delmas aient reçu l'autorisation de signer "Bossuet". La matérialité de la griffe de M.André Debray avait pris une telle notoriété qu'elle était pratiquement seule à donner confiance aux acheteurs. Dans les milieux boursiers, les papiers signés "Bossuet" s'achetaient largement au-dessus du cours.

600 millions en 1944

Passons sur les détails, les fluctuations, les maldonnes. Il arriva à diverses reprises qu'Alger - avec qui les relations par radio n'étaient pas toujours audibles ou compréhensibles - envoya des chèques ou des papiers non conformes à ceux qu'on lui demandait, etc... Enfin, à la Libération, «Bossuet», qui tenait de tous les chèques qu'il émettait une comptabilité méticuleuse, eut une certaine émotion en apprenant que son compte à la Banque d'Algérie, pour éviter toute indiscrétion, n'avait jamais été approvisionné et qu'il avait émis pour 370 millions de chèques sans provision. Bien entendu, cela fut remis en ordre et tous les prêteurs retrouvèrent leurs fonds ... Avec les Bons du Trésor, il s'agissait de 600 millions de l'époque.

Mais, pendant que Bossuet et ses amis prenaient des risques si importants pour que la Résistance ne vive - d'ailleurs chichement - que d'argent propre, des gangsters s'emparaient des "lessiveuses" de province en prétendant agir en son nom, des gangsters, mais aussi des hommes de mains nazis ou vichyssois, qui remplissaient leurs poches en tentant de salir la Résistance.

HISTOIRES BRÈVES DE JEAN DANNENMULLER

Du bâton pour la crosse

Georges Bidault, accompagné de Jean Dannenmuller, son agent de liaison, se rend chez André Debray, rue Sébastien-Bottin, à Paris.

Debray fait un rapport sur l'attitude des évêques de France à l'égard de la Résistance.

- Lequel d'entre eux nous est le plus défavorable ? demande Bidault.
- Oh, Feltin ! répond Debray. Il mérite cinq fois la mort...
- Une seule suffira ! coupe Bidault.

Myopie

Bidault et Dannenmuller ont un rendez-vous clandestin à la terrasse du Dupont-Barbès (aujourd'hui Tati). Pour 18 h 30. Dannenmuller, arrivé en avance, se plonge dans la lecture d'un journal.

Le temps passe...

Soudain, un bruit sec de journal froissé à la table d'à côté. Et l'ombre d'un homme qui se lève, impatient. C'est Bidault !

- Etes-vous là depuis longtemps ? lui demande le président du CNR. Je vous attends depuis un quart d'heure.
- Et moi depuis une demi-heure, répond l'agent de liaison.

A force de vouloir se faire discret, on a le regard flou...

Chaussettes à son pied

Avec quoi vivait un résistant parisien qui avait perdu son emploi, tel Jean Dannenmuller après le sabordage de "l'aube"?

Il a un petit boulot - le courrier - au Secrétariat des Jardins Ouvriers. Mais ce n'est pas suffisant; il est père de famille. Il cherche donc un travail, sans horaire imposé.

Il a un cousin picard, qui fabrique des chaussettes. Il va le voir et lui demande s'il pourrait lui en livrer quelques séries en gros qu'il revendrait au détail. C'est "oui"!

Jean Dannenmuller se fait délivrer une carte de marchand forain et s'équipe d'une petite charrette... Et le voilà parti sur les marchés de banlieue et aux Puces, où il a du succès, car les gens manquent de tout, même de chaussettes. Bref, le voilà qui fait des affaires.

Ca ne va pas durer. Le destin lui réserve pour avril 1944 le camp de Dachau, en Bavière.

A l'annuaire

Quand Bidault l'accueille chez Solange Lamblin, en 1943, pour lui demander d'être son agent de liaison, Jean Dannenmuller n'hésite pas longtemps; il a connu Bidault à "l'aube" pendant cinq ans et il sait de quel homme il s'agit...

- Avez-vous un pseudo ? lui demande le président du CNR.
- Euh, non...
- Il vous en faut un tout de suite ! Un instant...

Bidault ouvre un annuaire téléphonique et pointe le doigt au hasard sur une page.

- Ducros ! Ça vous va ? Bien, vous vous appelez Ducros !...

Après son retour de Dachau, au printemps de 1945, Dannenmuller - Ducros fit plusieurs séjours au Val de Grâce. A la sortie de la messe du dimanche, il y rencontrait René Brouillet, directeur de cabinet de Bidault dans la clandestinité, qui le saluait sans malice d'un vigoureux «Bonjour, Monsieur Ducros !» A croire qu'il ne lui connaissait pas d'autre nom.

Le témoignage de François Bloch-Lainé

C'EST ANDRÉ DEBRAY QUI PRÉSIDAIT LE COFI

(Comité de financement de la Résistance Intérieure en 1944)

En 1950, La Revue des Deux Mondes, voulant réunir les premiers éléments d'une histoire du financement de la France Libre et de la France Résistante, fait appel aux souvenirs de personnes qui ont exercé des fonctions financières importantes auprès du Comité de Londres, du Gouvernement d'Alger et des organisations clandestines dans les territoires occupés.

S'agissant des problèmes financiers que les dirigeants de la France Libre ont eu à résoudre de juin 1940 au débarquement allié en Afrique du Nord, elle obtient l'accord de Pierre Denis (Rauzan dans la Résistance), un des premiers collaborateurs du Général de Gaulle à Londres.

Sur le « financement sur place » de la Résistance intérieure, la revue s'assure le concours de François Bloch-Lainé, chargé au début de 1944 de la coordination financière auprès d'Alexandre Parodi, délégué général en France du Comité Français de Libération Nationale (et qui, en 1946, va diriger le cabinet de Robert Schuman, ministre des Finances du Gouvernement Bidault).

Les deux textes sont publiés dans le numéro de novembre de la Revue, en 1950.

Celui de François Bloch-Lainé en occupe les pages 7 à 19.

Nous en publions ici quelques extraits (de la page 11 à la page 16), qui ne laissent aucun doute sur le rôle qu'a joué André Debray : il était le chef du COFI. et travaillait en liaison directe avec Georges Bidault, président du C.N.R.

A la fin de 1943, la Délégation générale du C.F.L.N. en France se trouvait dans l'impossibilité de faire aux organismes qui dépendaient financièrement d'elle les attributions promises. Les parachutages de billets de la Banque de France étaient de plus en plus rares et une faible part seulement en parvenait à Paris et à Lyon où les besoins des organismes centraux des mouvements, ceux des délégations militaires Nord et Sud, ceux des services sociaux d'aide aux familles des déportés ne cessaient de s'accroître.

Faute de recevoir des billets en quantités suffisantes, il

fallait avoir le droit d'emprunter au nom du Gouvernement de la France Libre. Pour exercer ce droit dans de bonnes conditions, il convenait, en outre, de constituer un organisme capable d'inspirer confiance aux bailleurs de fonds et disposant de relations assez variées pour toucher tous les milieux financiers susceptibles de souscrire.

C'est pour assurer ces tâches que le COFI fut créé au début de 1944. Création empirique qui, après des atermoiements, fut brutalement décidée, un jour de février 1944, par Georges Bidault, président du C.N.R. et Bingen (1) («Barrault»), délégué général intérimaire, sous la pression de circonstances urgentes. Cet organisme ne devait, lui aussi, trouver sa forme que peu à peu.

Dès ce moment, ces personnes qui étaient en contact avec la Délégation générale et la présidence du C.N.R., en raison de leurs fonctions dans la Résistance, et qui possédaient une compétence en matière financière, se sont réunies régulièrement, chaque semaine, dans des locaux divers : salle du Comité de Direction de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dépendances de la Bourse des Valeurs, bureaux d'une Société d'importation de Pétroles, Société nancéienne de Crédit, etc.

Ces personnes touchaient chacune, à un titre particulier, un secteur du monde industriel, commercial ou bancaire. Elles avaient elles-mêmes des correspondants qui formaient un réseau de démarcheurs progressivement élargi.

Parmi les plus actifs se trouvaient

MM. :

René Courtin, professeur agrégé des Facultés de Droit, membre du Comité général d'Études dans la clandestinité, secrétaire général à l'Économie nationale au moment de la Libération, puis co-directeur du journal Le Monde, actuellement un des principaux animateurs du Mouvement européen ;

Jacques Chaban-Delmas, inspecteur des Finances, délégué militaire national, nommé à ce titre général de brigade ; aujourd'hui député-maire de Bordeaux ;

André Debray, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui assurait la présidence du Comité ;

Michel Debré, auditeur au Conseil d'État, chargé de la mise en place de l'administration préfectorale à la Libération, commissaire de la République à Angers ; aujourd'hui sénateur ; après avoir été secrétaire général aux Affaires allemandes et autrichiennes ;

Félix Gaillard, inspecteur des Finances, aujourd'hui député, ancien sous-secrétaire d'État ;

M. Nicole, dit «Laplace», délégué de l'U.C.I.F. ;

Jacques Meynot et Lorrain Cruse, adjoints au délégué militaire Jacques Soulas, qui avait été chargé d'une mission d'information économique en France par le C.F.L.N. et qui assurait le secrétariat du Comité.

Parmi les principaux correspondants, M. Marcel Bernard, champion de tennis.

J'ai moi-même suivi, sous le pseudonyme de Bailli, les réunions du COFI, comme représentant du délégué général.

Les résultats obtenus au début par les démarcheurs furent plutôt décevants. Ils s'étaient adressés, tout naturellement, à celles des grandes banques qui ne s'étaient pas compromises avec l'occupant. Presque partout ils se heurtèrent d'abord à des fins de non-recevoir très poliment formulées.

. . . . . .

Les modes d'emprunt utilisés ont été de trois sortes : bons du Trésor, chèques du Trésor, chèques et virements sur la Banque de l'Algérie.

Les tirages sur la Banque de l'Algérie furent, dans l'ordre chronologique, à la fois les premiers et les derniers employés. Mis au point avant la création du COFI, ils ont servi avant qu'Alger eût envoyé des formules de bons et de chèques du Trésor et dans les moments où ces formules étaient épuisées. Voici en quoi ils consistaient : on demandait à Alger, par radio, de faire ouvrir, par le Trésor, un crédit en compte à la Banque de l'Algérie au profit de « Bossuet ».

Bossuet était le pseudonyme que, par un réflexe d'historien, Georges Bidault avait donné au futur président du COFI, M. André Debray, directeur de la Banque de Paris et frère de l'actuel évêque de Meaux, successeur de Bossuet sur le siège. Sur ce compte, Bossuet tirait des chèques ou ordonnait des virements. Lors de la création du COFI, Bossuet demeura un pseudonyme particulier, mais devint aussi la signature sociale du Comité, signature donnée à Courtin, Debré et Chaban-Delmas qui, en fait, ne purent l'utiliser, la place de Paris s'étant habituée à la matérialité de la signature de Debray.

Les chèques, établis sur des formules imprimées à Paris sur papier fiduciaire par « l'imprimerie spéciale de Banque » ne comportaient au début aucune indication d'origine ni de but : seules y étaient portées les énonciations imposées par les usages bancaires. A la fin, au contraire, comme les souscripteurs craignaient moins d'être compromis, souhaitaient même de l'être, des titres moins sûrs à tous égards, mais plus explicites furent imprimés, par les soins de l'imprimerie clandestine du M.L.N., sur du papier à la forme, en belle typographie : c'était déjà la décadence.

Les membres du COFI apprirent après la Libération que les chèques tirés et les virements ordonnés n'étaient pas provisionnés. Les autorités financières d'Alger, certaines que les bénéficiaires ne se présenteraient pas à l'encaissement avant la Libération, ont préféré ne pas mettre la Banque de l'Algérie dans la confidence, par peur des indiscrétions. Ainsi Bossuet, banquier scrupuleux, qui tenait à Paris, au risque de sa vie, une comptabilité minutieuse, qui accomplissait avec le plus grand soin tous les rites d'une émission fiduciaire orthodoxe, a mis en circulation un peu plus de 370 millions de titres théoriquement frauduleux...

La couverture morale était assurément suffisante : des télégrammes particuliers reçus aux postes clandestins, des «messages personnels» à la radio de Londres rassuraient de temps à autre le COFI. Ainsi, notamment, lorsque des souscripteurs peu confiants demandaient une preuve de l'authenticité des représentants de la Résistance qui sollicitaient leurs capitaux ; le COFI proposait alors à ses clients de faire dire à la radio des phrases choisies par eux. L'expérience manqua souvent. Il arrivait que le souscripteur n'entendît pas lui-même le message et dût croire sur parole le service d'écoute de la Délégation qui, seul, avait réussi à le capter.

. . . . . .

Les bons du Trésor d'Alger qui furent parachutés pour la première fois au début de mai ne connurent pas les mêmes fluctuations. Assez rapidement, le marché les adopta. Toutefois, les professionnels craignaient les faux et cherchaient à les faire revêtir d'une signature supplémentaire comme d'eux. La signature Bossuet, ignorée à l'origine, avait enfin acquis une notoriété sur la place. C'est ainsi que les bons visés Bossuet firent prime aux alentours de la Bourse. Il faut ici ouvrir une parenthèse : les parachutages régionaux et les envois faits aux réseaux de renseignements comprenaient des bons et des chèques à émettre. Les émetteurs étaient donc multiples. Lorsqu'ils éprouvaient des besoins pressants d'argent et qu'ils n'avaient pas une clientèle de souscripteurs confiants, ils tendaient souvent à vendre les titres au-dessous du pair. D'autres, au contraire, qui exerçaient quelque influence sur des capitalistes crédules, fai-

(1) Peu après, arrêté et mort pour la France

saient état des immunités fiscales dont les titres émis par la Résistance ne manqueraient pas, selon eux, de bénéficier, pour les vendre avec prime. Ces pratiques étaient également fâcheuses. Les actes d'un seul placeur nuisaient à tous, et Bossuet, pour en corriger les effets, était devenu un « donneur d'aval » en plus d'un émetteur. Ce rôle, assez périlleux du point de vue de la sécurité des personnes en cause, permettait à la Délégation générale d'exercer un contrôle qui pouvait être utile mais, qui eut, en fait, peu de développement.

Au total, les fonds recueillis par le COFI. approchèrent 600 millions de francs.

Le témoignage d'Henri Michel

LE RESPONSABLE DU COFI ÉTAIT ANDRÉ DEBRAY

Agrégé de l'Université, historien, Henri Michel a écrit une "Histoire de la Résistance en France (1940-1944) " qu'ont publiée les Presses Universitaires de France en 1965 dans leur célèbre collection "Que sais-je ?" (numéro 429).

En voici un extrait (pages 95 et 96) :

Si bien que le problème du financement de la Résistance se trouvait ainsi à nouveau posé. A vrai dire, il n'avait commencé à être résolu, et dans des proportions modestes, qu'après les venues de Marandat, de Moulin, de Passy et de Brossolette, qui avaient prospecté et comparé les mouvements de Résistance qu'ils avaient "contactés". Après quoi les agents commencèrent à arriver de Londres avec des valises pleines de billets, vrais ou faux. Parfois on parachutait des liasses de billets de banque.

L'existence des maquis augmenta les besoins. Celui du Vercors coûtait 2 300 francs par homme et par mois ; la moyenne des autres était de 600 francs par homme et par mois. Il fallait en outre payer des pensions aux femmes et aux enfants des victimes.

Bref, les sommes envoyées de Londres ne suffisaient pas.

Le Comité français (Cofi) eut alors comme mission essentielle de placer en France des bons du Trésor d'Alger. Le mouvement des fonds se faisait à l'aide de chèques, dont le talon restait pour contrôle aux mains du responsable du Comité financier clandestin André Debray dit «Bossuet» (1). Le déposant recevait la partie centrale, signée Bossuet, avec indication des noms et des sommes ; à la Banque d'Alger était envoyée l'autre extrémité du chèque. Aucune adresse ne figurait sur le titre ; les prénoms seuls et la date de naissance servaient à contrôler l'identité. Par mesure supplémentaire de sécurité, à la place destinée au numéro était inscrit un chiffre entre parenthèses, à côté du chiffre apparent, qui permettait l'authentification du titre et constituait une clé de contrôle secret.

Cependant, le manque d'argent fut fatal à plus d'un maquis. Le «Service national» aura difficilement, et irrégulièrement, 7 millions par mois à partir de fin 43 ; il lui en fallait 25. En définitive, les caisses publiques finirent par financer, malgré elles, la Résistance. C'est ainsi que, sans coup férir, 100 millions de francs des caisses de la Banque de France de Saint-Claude passèrent aux maquis de l'Ain. Ailleurs, des prélèvements s'effectuèrent sur les caisses des P.T.T. : en juin 1944, dans le Lot-et-Garonne, quarante-quatre prélèvements eurent lieu pour une somme totale de près de 2 millions ; à la Libération, le montant s'élevait à plus de 8 millions ; les P.T.T. étaient devenus les banquiers de la Résistance, ainsi que, parfois, les percepteurs.

Le témoignage de Robert Lecourt

"UN HOMME LUCIDE, CONVAINCANT, RÉSERVÉ"

Président de la Jeunesse Démocrate Populaire en 1936, membre du Comité directeur du mouvement Résistance de 1942 à 1944, Robert Lecourt - que Jacques Flaud a eu l'occasion récemment d'interroger à son domicile parisien - a été un bon témoin de l'engagement massif des militants démocrates - chrétiens dans le combat contre l'occupant.

Il n'a rencontré André Debray qu'après la Libération, certes, mais il garde le souvenir de sa participation aux délibérations de la Commission exécutive du MRP à ses débuts. «C'était un homme toujours courtois, lucide, convaincant et réservé», dit-il.

Même souvenir chez Jacques Flaud, qui l'a entendu dans des réunions des instances supérieures du Mouvement. Même souvenir aussi chez Marguerite Colin, dont le mari, André Colin (qui fut président de l'ACJF, comme Debray, avant la guerre, et secrétaire général du MRP ensuite) était le parrain d'une fille de Debray.

Pas de doute chez tous ces témoins de l'époque qu'André Debray ait joué un rôle de décideur dans l'état-major de la Résistance! Comment imaginer d'ailleurs que le MRP, parti triomphant en 1946, ait fait nommer membre du premier Conseil de la République (le futur Sénat) un jeune banquier (40 ans en 1945) dont le mérite aurait été seulement d'avoir prêté un de ses bureaux de la rue d'Antin pour quelques réunions clandestines? Et comment Georges Bidault, président du Conseil National de la Résistance , aurait-il pu confier à un simple sympathisant ces trois missions à très haut risque : parcourir le territoire occupé pour collecter des fonds auprès de détenteurs de capitaux (patriotes ou soucieux de se ménager un avenir); leur donner en guise de reçus des chèques tirés sur la Banque d'Algérie et signés de son pseudonyme, Bossuet (son frère, Mgr Debray, était alors évêque de Meaux); enquêter, lors de ses voyages, sur l'attitude des évêques de France à l'égard de la Résistance ? (voir plus haut l'une des histoires racontées par Jean Dannenmuller).

* *
*

(1) Directeur de la Banque de Paris

Bref, le placement en France occupée de bons du Trésor et de chèques sur la Banque d'Algérie a été décidé en janvier ou février 1944 par le président du CNR, Georges Bidault, et non pas à la demande de l'Angleterre!

Son organisation a été confiée à Jacques Bingen (Barrault dans la Résistance), beau-frère d'André Citroën, puis, après son arrestation par la Gestapo quelques jours plus tard, à Clermont-Ferrand, à l'un des trois directeurs de la Banque de Paris et des Pays-bas, André Debray.

Les responsables, choisis en raison de leurs fonctions dans la Résistance et de leurs compétences en matière financière, se sont regroupés dans le Comité de financement sur place (COFI).

Le COFI a été présidé et animé par André Debray.

Ses membres les plus actifs ont été au nombre de onze. Parmi eux, il y avait Jacques Chaban-Delmas, délégué militaire national.

Ni plus ni moins.

Jacques PARINI

DIPARITIONS

Nous avons appris avec peine le décès de plusieurs de nos amis :

- **Paul Barberot,** né le 26 octobre 1915 à Lyon, décédé le 4 juillet 1997.
  Entrepreneur de maçonnerie à Bourg-en-Bresse depuis 1944. Conseiller municipal de cette ville depuis 1947, puis adjoint au maire (1958-65) puis maire (1965-77). Député de la première circonscription de l'Ain (Bourg) de 1962 à 1978, inscrit au Groupe MRP puis au Groupe centriste. Conseiller régional de 1974 à 1978.
- **Emile Halbout,** né le 15 février 1905 à Lande Patry, dans l'Orne; décédé le 30 décembre 1997. Apiculteur. Elu député de l'Orne le 2 juin 1946, réélu le 10 novembre 1946, puis en 1951 et en 1956; puis en 1958, jusqu'en 1973, dans la circonscription d'Argenton-Flers. Maire de la Lande Patry de 1950 à 1966, puis de Flers de 1966 à 1973 et de 1978 à 1979. Il était passionné par les problèmes ruraux et par la méditation des oeuvres de Teilhard de Chardin.
- **Louis Bour,** né le 1er mai 1909 à Paris, décédé le 31 mai 1998. Elu député de la Seine le 2 juin 1946, réélu le 10 novembre 1946. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il entre aux Chemins de fer du Nord en 1933...
  Ingénieur en chef à la SNCF depuis 1961. Membre (et président de section) du Conseil économique et social de 1959 à 1974. Il était le fils d'Alfred Bour, lui aussi militant démocrate-chrétien, ancien vice-président du Conseil Municipal de Paris, membre de l'Assemblée de l'Union Française.
- **Louis Beyeler** (Meudon, Hauts-de-Seine)
- **Renée Frogé** (Paris 13°)
- **Geneviève Jesne** (Châlons-en-Champagne, Marne)
- **Suzanne Gaignard** (Saint Malo, Ille-et-Vilaine)
- **Eugène Levasseur** (Vanves, Hauts-de-Seine)
- **Jean Morice** (Courbevoie, Hauts-de-Seine)
- **Georges Zemmer** (Rosny-sous Bois, Seine-Saint-Denis)
- **Docteur Roger Vila,** ancien président de la Fédération MRP de la Vienne
- **Bertrand Chautard,** ancien député de l'Ardèche (décédé le 24 juin 1998)
- **Michel Trambouze** (Clichy).

DANS NOS ARCHIVES

A PROPOS DE SUZY BIDAULT...
nous rectifions une erreur de photo

Dans notre numéro 67, sorti en février 1996, nous rendions hommage (page 4) à la veuve de Georges Bidault, décédée le 8 novembre 1995 à 91 ans...

Et nous publiions une photo, tirée d'un livre d'histoire, représentant Georges Bidault accompagné d'une dame coiffée d'une grande capeline et d'un tailleur blancs, avec cette légende, tirée elle aussi du livre : "Ils s'étaient mariés le 28 décembre 1945 ".

A quelque temps de là, le 3 avril 1996, un neveu de Georges Bidault, Monsieur Georges Bidault, qui habite Pau, nous fait savoir que cette photo a déjà été publiée en 1973, dans le numéro 194 de l'illustré "Le journal de la France ", page 2754, avec cette indication en haut de la page suivante : "Il accueille à Paris la Senora Eva Peron, "homme fort " de l'Argentine ".

Nous interrogeons alors quelques anciens qui ont bien connu l'entourage de Georges Bidault, sans résultat précis... jusqu'au 27 avril. Ce jour-là, au banquet annuel de l'Amicale du MRP, nous montrons la photo (agrandie, telle qu'elle était reproduite dans le livre) à Jean Dannenmuller, l'un de ces anciens. Réponse immédiate : "Non, ce n'est pas Madame Bidault ! ... Et ça peut bien être Eva Peron... ".

Nous retenons donc la correction proposée par Monsieur Georges Bidault et nous l'en remercions.

Jacques Parini

«LES BASES DOCTRINALES DU MRP ET NOTRE CONCEPTION DE LA DÉMOCRATIE»

Une conférence d'Etienne Gilson en février 1948

DEUXIÈME PARTIE

La première partie a été publiée dans notre numéro précédent.

***Rappel**. Cette conférence a été donnée par Etienne Gilson, philosophe, professeur au Collège de France, membre de l'Académie Française, conseiller de la République MRP, devant un auditoire composé de parlementaires MRP le 11 février 1948.*

Suite du chapitre I : "L'ESPRIT DÉMOCRATIQUE"

Nous ne sommes pas tellement naïfs que nous méconnaissions les difficultés intrinsèques du problème, mais nous ne le sommes pas non plus au point de ne pas voir quels intérêts particuliers s'emploient à le faire croire insoluble. Il est certain que la France a fait des électeurs sans faire leur éducation d'électeurs. Tout métier s'apprend, même celui de roi, et le citoyen français n'a pas encore appris le sien. Nous avons incontestablement le devoir de rendre le peuple de plus en plus capable de se gouverner lui-même, de lui donner l'éducation civique dont le courrier quotidien du parlementaire atteste à l'évidence qu'elle lui fait cruellement défaut. Et certes les inégalités naturelles ne permettent sans doute pas de faire du peuple entier une élite, mais n'est-il pas impossible d'ouvrir les rangs de l'élite au peuple tout entier ?

C'est une proposition toute différente de la première et ceux qui la jugent chimérique ont intérêt à ce qu'elle passe pour telle. Une élite nationale ouverte n'inspire aucune sympathie à ceux que des privilèges de classe sociale, finalement liés à ceux de la fortune, invitent naturellement à défendre les positions acquises par une élite fermée. Il est naturel de désirer la culture intellectuelle pour les siens, il ne l'est pas de la leur réserver. Ce qui nous inquiète, c'est la crainte que, pour mieux établir l'inaptitude foncière du peuple à se gouverner lui-même, on ne lui refuse les moyens de s'en rendre capable. Donner les moyens d'entrer dans l'élite, pour le bien commun comme pour le leur, à tous les Français ou Françaises que leurs dons naturels destinent à en faire partie, voilà à quoi nous disons "oui".

Notre affirmation de la démocratie exprime donc d'abord la certitude que ceux qui, méprisant le peuple, sont responsables de l'état où ils le tiennent pour avoir droit de le mépriser. Faire confiance au peuple n'est qu'une manière pratique d'affirmer notre certitude raisonnée de l'éminente dignité de l'homme. C'est précisément cette certitude qui nous impose de vouloir un gouvernement du peuple tout entier dont, à aucun moment, le peuple entier n'abandonne le contrôle soit aux mains d'un parti, soit à celles d'une classe, soit à celles d'un homme. "La conscience d'une nation, disait Renan, réside dans la partie éclairée de la nation, laquelle entraîne et commande le reste". Non ! La conscience d'une nation telle que la France réside dans le peuple français tout entier. La conscience de la France n'a pas brillé d'un éclat plus pur dans celle de l'aristocrate Renan, que dans celle d'une gardeuse de moutons qui s'appelait Jeanne d'Arc ou du fils d'une humble femme d'Orléans qui se nommait Charles Péguy. La France est un pays où le peuple est parfois la conscience même de ses chefs.

II LA DÉMOCRATIE RADICALE

S'il est aisé de savoir qui est à notre droite, il l'est moins de dire qui est à notre gauche. La démocratie proprement dite est entrée dans l'histoire en 1789, avec le triple mot d'ordre : liberté, égalité, fraternité. Laissons volontairement de côté la fraternité, que l'on n'imposera jamais par voie de décret. Restent l'égalité et la liberté. Mais quelle égalité et quelle liberté ? Il s'agissait avant tout, vous le savez, d'égalité et de libertés politiques. Eliminer cette féodalité politique qu'avait jadis été la noblesse; éliminer surtout le roi, dont la personne concentrait en soi tout ce qui restait des anciens privilèges de la noblesse, voilà ce qui devint finalement l'objet principal de l'action révolutionnaire. Quand Louis XVI fut mis à mort, les Français se jugèrent enfin libres. Disons du moins qu'ils venaient d'entrer, par cet acte sanglant, sur la voie qui devait les conduire un jour au suffrage universel. S'ils n'étaient pas encore politiquement libres, ils l'étaient virtuellement devenus.

Plaçons-nous au moment où, grâce à son bulletin de vote, chaque Français compte politiquement parlant pour un et ne compte que pour un. Voici la liberté et l'égalité politique assurées, mais la liberté et l'égalité économique non pas. Ce n'est pas que les révolutionnaires de 1789 les aient oubliées, mais beaucoup d'entre eux ne les désiraient pas et étaient loin de soupçonner l'ampleur des problèmes qu'il leur eût fallu d'abord résoudre avant de pouvoir les établir. Des fortunes ont alors changé de mains, des riches sont devenus pauvres et inversement, mais le régime économique et financier est resté ce qu'il était avant la Révolution. On a même vu s'établir alors une nouvelle "féodalité", celle de l'argent, d'autant plus dangereuse qu'il n'y avait plus de noblesse pour la juger, la contrôler et, au besoin, la rappeler au sens de ses justes limites. C'est de ce moment que date l'accession au pouvoir de ce que l'on nomme aujourd'hui la "bourgeoisie", expression d'ailleurs partiellement impropre, car elle ne désigne plus, comme il se devrait, l'ensemble de la classe bourgeoise, mais la partie de cette classe qui a exploité à son profit les bénéfices économique et sociaux de la Révolution de 1789.

Alexis de Tocqueville nous a laissé dans ses **Souvenirs**, une remarquable analyse de cet événement dont les suites se font encore sentir aujourd'hui. Il le place en 1830, au moment où la bourgeoisie s'épanouit spontanément et confortablement dans le vide géant qu'avait creusé la disparition de la noblesse, alors que le "peuple" n'avait pas encore d'existence politique, économique ni sociale. "Le triomphe de la classe moyenne avait été définitif, nous dit-il, et si complet que tous les pouvoirs politiques, toutes les franchises, toutes les prérogatives, le gouvernement tout

entier se trouvaient renfermés et comme entassés dans les limites étroites de cette seule classe, à l'exclusion, en droit, de tout ce qui était en-dessous d'elle et au faîte de tout ce qui avait été au-dessus. Non seulement elle fut ainsi la directrice unique de la société, mais on peut dire qu'elle en devint la fermière. Elle se logea dans toutes les places, augmenta prodigieusement le nombre de celles-ci et s'habitua à vivre presque autant du trésor public que de sa propre industrie".

Il serait cruel de comparer la vérité de 1848 à celle de 1948, mais il est nécessaire que tout bourgeois médite sur ces lignes, s'il veut comprendre le sens authentique et précis de la protestation marxiste contre ce que l'on a coutume de nommer "la féodalité bourgeoise" et "l'exploitation du peuple par la bourgeoisie". Ces formules signifient que la classe bourgeoise a utilisé la liberté politique, née de la Révolution de 1789, pour tirer de l'ordre nouveau tous les profits matériels possibles. Il était pourtant facile de prévoir qu'on ne pourrait abolir un ordre de privilégiés sans abolir aussi les autres, surtout si, comme c'était le cas, l'abolition de cet ordre de privilèges avait pour seul résultat de créer une nouvelle classe de privilégiés. Tocqueville l'a vu dès 1848, et même dès octobre 1847, lorsqu'il adressait à ses amis politiques ces paroles prophétiques : «Le temps viendra où le pays se trouvera de nouveau partagé entre deux grands partis. La Révolution française, qui a aboli tous les privilèges et détruit tous les droits exclusifs, en a pourtant laissé partout subsister un : la propriété".

Rien de plus juste, sauf pourtant ceci que Tocqueville, comme d'ailleurs presque tout le monde, confond le "droit de propriété privée", que nul, pas même le marxisme, ne met en question, avec le "régime de propriété privée" qui n'est ni immuable, ni intangible. L'erreur s'explique, car celui qui possède certains biens en vertu d'un certain régime, par exemple une propriété de mille hectares de terre, conçoit mal qu'on puisse distribuer son bien à dix agriculteurs, sans violer le droit de propriété privée, même si l'Etat procède à une répartition pour assurer au plus grand nombre possible de citoyens l'exercice effectif de ce droit. Ce qui reste vrai, c'est que le régime français de propriété représentait en 1848 une survivance archaïque, qui dure encore. Tocqueville avait donc raison de prévoir que ce régime allait devenir l'objet des attaques incessantes d'une classe nouvelle, dont il était dès lors certain qu'elle devait s'organiser.

Elle s'est organisée et nous devons lui rendre cette justice qu'elle ne se trompa pas sur son adversaire. La liberté politique est individuelle, personnelle et doit le rester. Transposée telle quelle sur le plan économique, cette indépendance totale de l'individu aboutit au laisser-faire, où chacun attaque et se défend de son mieux sans que l'Etat ait aucune raison d'intervenir. Pourquoi le ferait-il ? Ayant établi la liberté politique et continuant de l'assurer, il a fait tout ce qu'il avait à faire. Le patron est libre de poser à l'ouvrier les conditions qu'il veut ; l'ouvrier est libre de les accepter ou de les refuser ; bref tout le monde est libre. Ouvriers et patrons votent tous les quatre ou cinq ans pour les députés qui leur conviennent, ces députés les représentent au Parlement, et tout est dit.

Tout serait dit, du moins, si faire acte de liberté et d'égalité politiques une fois tous les cinq ans pouvait consoler un citoyen de vivre en état de dépendance économique et sociale chaque jour de ces cinq années. La France a joui, depuis 1848, d'une liberté et d'une égalité politique auxquelles nulle liberté ni égalité économiques ne correspondent. Disons plus simplement, que nous avons une démocratie politique, mais aucune démocratie économique correspondante. Or, remarquons-le dès à présent, cette situation est intenable, car nul genre de démocratie ne peut être assuré sans les autres. Tant que la liberté et l'égalité économiques ne sont pas entières, la liberté politique ne saurait l'être, car l'argent peut beaucoup sur la presse, sur certains parlementaires et même, si l'on en croit l'Histoire, sur certains hommes de gouvernement. Nous voici donc à l'origine d'un cycle fatal : il y a d'abord la liberté politique; celle-ci se développe, sur le plan économique, sous la forme d'un individualisme effréné où l'égalité consiste au droit dont chacun jouit de se développer librement aux dépens des autres ; pour réagir contre l'individualisme de certains, dont elle souffre, la classe ouvrière s'organise et entreprend une action de masse ; ne soyons donc pas surpris, où elle réussit, que son premier soin soit de supprimer cette liberté politique même dont elle sait que viennent tous ses maux.

Telle est pourtant la "démocratie radicale". Un de nos collègues radicaux s'est récemment levé, au Conseil de la République, pour dire que son Groupe était passionnément attaché à la liberté. A la liberté politique, oui, mais le parti radical ne s'en sert que pour assurer aux économiquement forts la possibilité de maintenir les économiquement faibles dans la dépendance économique et sociale où ils vivent. Le vrai programme des radicaux, qu'ils le sachent ou non, est d'user de la démocratie politique pour rendre toute démocratie économique et sociale impossible. Si l'on ne peut complètement les interdire, on peut du moins en retarder l'avènement, leur mesurer la place et peut-être même, avec un peu d'adresse, reprendre ce qu'il aura fallu provisoirement concéder.

Laissons à notre gauche ce parti qui s'y croit, mais dont le conservatisme économique est d'autant plus aveugle qu'il joue d'une démocratie contre les autres, au risque de les perdre toutes. Ce n'est pas une méthode saine que d'user du suffrage universel contre les intérêts des masses prolétariennes. Ce n'est même pas honnête. Il faut donc dire, parlant du parti et non des hommes qui le composent, que le parti radical est un mauvais parti, parce qu'on ne peut définir la cause qu'il défend sans voir qu'elle est inavouable. Ajoutons que, politiquement parlant, c'est un parti dangereux, car, ne pouvant avouer la cause qu'il sert, il a besoin d'une cause de rechange qui soit avouable. C'est à quoi lui a longtemps servi l'anticléricalisme. Il peut, il doit la reprendre à la première occasion, à moins qu'il n'en invente une autre. Ce dont on peut être sûr, c'est que le parti radical se battra toujours pour une cause dont il n'osera jamais dire le nom.

III LA DÉMOCRATIE MARXISTE

Passons franchement à gauche. Nous y trouvons la démocratie marxiste, et nous savons bien que tous les marxistes sont démocrates, mais le difficile est de savoir qui sont les marxistes. Compterons-nous les socialistes dans leur nombre ? Jusqu'à une date toute récente, il aurait fallu répondre par l'affirmative. Aujourd'hui, on ne sait plus. Depuis que Léon Blum a enfin «dépassé» le marxisme, grâce à Jaurès (A l'échelle humaine p. 123), il ne suffirait certainement plus de définir le socialisme français comme un marxisme. Seulement nous ne savons pas au juste quelle proportion des troupes socialistes a dépassé le marxisme en même temps que leurs chefs et, surtout, il est bien remarquable que Léon Blum lui-même continue de polémiquer en termes de «lutte des classes» comme s'il ne l'avait aucunement dépassé. Dans «A l'échelle humaine» (p. 70) le bourgeois Blum rend la bourgeoisie de 1938 responsable du désastre de 1940, exactement comme en 1871 le bourgeois Renan chargeait celle de 1869 du désastre français de 1870. Le conservateur rejoint ici le socialiste, ce qui revient à dire que, depuis qu'il a «dépassé» le marxisme, le socialisme français ne sait plus exactement ce qu'il est.

En attendant qu'il se définisse, adressons-nous à ceux qui, dans la mesure du moins où ils sont vraiment marxistes,

savent exactement ce qu'ils sont. Les communistes se réclament d'une philosophie qui, en dernière analyse, est une explication matérialiste de l'Histoire. Contrairement aux sociologies françaises qui, comme celles de Saint-Simon, de Comte ou de Fustel de Coulanges, voyaient dans les idées, la science et les croyances, le facteur déterminant de l'évolution des sociétés humaines, Engels le situe dans «La production et la reproduction de la vie immédiate", c'est-à-dire : 1° le travail (production de la nourriture, du vêtement, du logement et des outils nécessaires à ces fins) ; 2° la forme de la famille qui en résulte. Bref, «Les institutions sociales sous lesquelles vivent les hommes d'une époque donnée et d'un pays donné, sont conditionnées par ces deux sortes de production : par le stade d'une évolution où se trouvent d'une part le travail, de l'autre la famille» (F. Engels, «L'origine de la famille»).

Où la société moderne en est-elle ? A la suite d'une longue évolution, que ce n'est pas le moment de retracer, elle en est arrivée à un stade de la division du travail dominé par la lutte de deux classes ; lutte que tout rendait inévitable et qui pouvait d'ailleurs se justifier tant qu'elle était favorable au rendement de la production, mais qui, au point d'organisation qu'ont désormais atteint le capital et le travail, devient une gêne telle qu'il est urgent de l'éliminer. Tous ceux qui souhaitent sincèrement la fin de cette lutte intolérable et de plus en plus dommageable à tous, cherchent un pouvoir capable d'imposer l'ordre à des antagonistes irréconciliables que, telle qu'elle est, la société est impuissante à conjurer. D'où ces deux conséquences, dont la liaison subtile mais nécessaire contient tout le secret de la politique marxiste : il n'y a que l'Etat qui puisse le faire et, lorsqu'il l'aura fait, il n'aura plus aucune raison d'exister.

En effet, que cherchons-nous ? Un pouvoir capable de conjurer l'antagonisme économique irréconciliable de la classe capitaliste et de la classe ouvrière. Le seul concevable est un pouvoir «issu de la société, mais qui veut se placer au-dessus d'elle et s'en dégage de plus en plus, c'est l'Etat» (Engels, p. 223). L'histoire des Etats modernes les montre en effet constamment occupés à arbitrer ce conflit. On peut même dire qu'ils s'y consacrent vainement, à tel point que le moment est venu pour eux de trancher la racine même du mal en supprimant les classes. Tout les y invite : «Nous nous rapprochons maintenant à grands pas d'un degré de développement de la production où l'existence de ces classes a non seulement cessé d'être une nécessité, mais devient un obstacle positif à la production». Si, comme nous l'avons dit dès le début, c'est l'évolution des moyens de production qui est le facteur déterminant de l'histoire universelle, il est certain, fatal, que les classes et la lutte qu'elles mènent disparaissent à partir du moment où leur survivance fait obstacle à la production. Mais quand l'Etat les aura supprimées, comment ne pas voir qu'ayant achevé de jouer son rôle, il devra disparaître avec elles ? «La société, qui réorganisera la production sur les bases d'une association libre et égalitaire des producteurs, transportera toute la machine de l'Etat là où sera dorénavant sa place : au musée des antiquités, à côté du rouet et de la hache de bronze» (p. 229).

Rien de plus authentiquement marxiste. C'est même pourquoi, lorsque nous leur reprochons leur étatisme, les communistes répondent avec indignation : «Etatistes, nous ? Mais vous devriez savoir que nous poursuivons la suppression finale de l'Etat !» Ils ont raison, nous n'avons pourtant pas tort de faire observer qu'en attendant cette libération dont jouiront nos arrière-neveux, nous devrons en passer nous-mêmes par une dictature dont, si la forme en est connue, rien ne permet de prévoir la fin.

La forme en sera fatalement révolutionnaire, car la nature procède toujours par révolutions. Il y a révolution lorsque, après une accumulation progressive de changements quantitatifs imperceptibles, se produit un changement qualitatif soudain, une mutation brusque. Pris dans son essence même, le parti communiste est la matérialisation concrète de cette force évolutive qui va précipiter cet événement historique, de toute manière inévitable à la longue, qu'est la suppression des classes. Je ne pense pas que nous puissions comprendre l'attitude de nos collègues communistes si nous négligeons la conscience qu'ils ont de communier à la force directrice de l'Histoire et d'appartenir à un mouvement dont l'orientation générale coïncide pour ainsi dire avec son axe. C'est une grande force, dans l'action, que la certitude de combattre pour hâter l'avènement d'une fatalité. Seulement, supprimer les classes n'est possible qu'en assurant le triomphe de l'une sur l'autre, et, comme cette doctrine est l'évangile même du prolétariat, aucune hésitation n'est possible sur celle des deux classes qu'il convient de supprimer. C'est évidemment la bourgeoisie. Tel sera donc, en attendant sa suppression future, le rôle intérimaire de l'Etat. La révolution marxiste consistera d'abord à user de l'Etat pour assurer la dictature du prolétariat sur la bourgeoisie. En d'autres termes, le premier acte du drame qui doit conduire à supprimer l'Etat verra l'instauration d'un Etat plus dictatorial que tous les autres, car il usera de toutes les ressources dont un Etat dispose normalement (police, armée, fonctionnaires et régime parlementaire même) d'abord pour écraser la bourgeoisie, ensuite pour l'empêcher de renaître, enfin pour construire l'ordre économique nouveau qui doit lui permettre un jour de s'effacer.

L'exemple de la Russie prouve que ce peut être long; qu'il y faudra sans doute même, outre une révolution nationale, une révolution internationale prenant la forme de guerres mondiales, si du moins on peut craindre qu'une dictature du prolétariat isolée n'ait peine à vivre sur une planète peuplée d'autres nations où la lutte des classes suivrait normalement son cours. Mais admettons que l'évolution doive s'achever un jour selon les prévisions marxistes; en attendant qu'elle s'achève, qu'est-ce que cet Etat provisoire auquel nous devons nous attendre d'être soumis ?

Il est exactement l'inverse de la démocratie radicale c'est-à-dire, au lieu d'une démocratie politique sans démocratie économique, une démocratie économique sans démocratie politique. Dans une société ainsi organisée en vue de la production dans tous les ordres, une loi s'impose : que rien ne vienne s'interposer entre l'Etat et les citoyens qui les autorise à lui refuser une partie de leur concours et, par là-même, à diminuer le rendement total. Tout ce qui peut garantir l'individu contre son utilisation exhaustive par l'Etat en vue de ses fins propres doit être d'abord supprimé ou, ce qui sera d'ordinaire plus facile et plus profitable, «réorganisé». L'essentiel est d'ailleurs le résultat : que la direction imprimée par l'Etat circule librement dans le corps social et que, sans se heurter à aucun de ces barrages que les familles, les professions, les partis, et les églises lui opposent, elle atteigne directement les individus. C'est pourquoi l'Etat communiste, aussi longtemps qu'il dure, est totalitaire par définition. Le mot «totalitaire», dit le **Vocabulaire technique et critique de la philosophie d'A. Lalande,** s'applique «à l'idéal politique qui considère le Tout social comme ayant seul une valeur par lui-même, et les individus comme n'étant que des organes à son service». Au lieu d' «organes», disons «instruments» et nous serons d'accord.

Qu'en résulte-t-il ? D'abord qu'une telle démocratie peut en effet, au moins abstraitement parlant, réaliser une sorte d'égalité économique. C'est même pourquoi, surtout attentive à cet aspect du problème, elle assume le titre de «communiste». Qu'en fait cette égalité économique ne règne pas en Russie soviétique, où l'éventail des traitements d'Etat est

considérablement plus ouvert que le nôtre, ne prouve rien contre cette possibilité en tant que telle. On peut admettre, même sans le croire, qu'une égalité économique quasi parfaite soit possible; on peut même admettre, en y croyant, qu'un régime économique où tous jouissent du minimum requis pour une vie vraiment humaine, soit vraiment une possibilité. Il est en revanche certain qu'un peuple qui se laisse aveugler par le désir d'égalité économique au point d'en attendre la réalisation d'une dictature de classe (quelle que soit d'ailleurs cette classe), devra consentir d'abord au sacrifice de sa liberté économique et sacrifier sa liberté politique par surcroît.

C'est ce qui se passe partout où triomphe le marxisme et les choses s'y passent d'ailleurs comme elles doivent en effet s'y passer. L'"ouvrier", qui pouvait choisir son métier, son patron et discuter avec lui les conditions de son travail, fait place au "travailleur", que l'Etat emploiera désormais à sa guise sans lui permettre de discuter les conditions ni même la nature de son emploi. **L'homo faber** perdra donc sa liberté en devenant **homo economicus.** Mais **l'homo politicus** aussi perdra la sienne, car le premier usage qu'il en ferait serait de revendiquer sa liberté économique perdue. Cela est si vrai qu'avant même d'organiser la production, l'Etat marxiste supprime les partis. Ils rendent, nous dit-on, tout gouvernement impossible. Admettons du moins que leur suppression le rend plus facile, mais la liberté politique et la démocratie dont ils sont l'expression naturelle disparaissent avec eux.

C'est à cela aussi que nous disons "non". Nous refusons de sacrifier à l'égalité économique la liberté économique et la liberté politique. En ce sens, même si nos adversaires devaient couvrir une telle déclaration de ricanements et de huées, c'est nous qui sommes les véritables héritiers de ce qu'il y eut de vraiment pur dans l'idéal de 1789. Nous voulons, indivisément et à la fois, parce que nous savons que les unes ne sauraient vivre sans les autres, toutes les égalités et toutes les libertés. Léon Blum l'a parfaitement dit, dans une formule avec laquelle nous sommes cette fois heureux d'être d'accord : "La démocratie politique ne sera pas viable si elle ne s'épanouit pas en démocratie sociale ; la démocratie sociale ne serait ni réelle, ni stable si elle ne se fondait pas sur une démocratie politique" (**A l'échelle humaine,** p. 136). Nous ne pensons pourtant pas que, cette union des deux démocraties, Jaurès plus Marx, nous enseigne la manière de les réaliser.

IV LA DÉMOCRATIE RÉPUBLICAINE

Telle que la conçoit un mouvement "républicain", la démocratie ne peut être que républicaine, c'est-à-dire vouloir que le Gouvernement soit exercé par le peuple en vue du bien commun, qui est la "chose publique" par excellence, étant la chose de tous.

Nos adversaires de droite et de gauche se ressemblent plus qu'eux-mêmes ne le pensent, du moins en ceci qu'ils ne voient tous dans l'homme qu'un individu entre des individus. Ainsi l'entend, sur notre droite, le libéralisme du "laissez faire". L'extension anormale de certains individus en gêne-t-elle d'autres ? Tant pis pour les autres ! Peut-être même tant mieux ! On ne relira jamais trop souvent, l'affreuse parole de Renan : "Les politiques qui soutiennent qu'il faut que le peuple souffre pour qu'il soit bon, n'ont malheureusement pas tout à fait tort". Ainsi l'entendent sur notre gauche, en dépit de toutes apparences contraires, les communistes. Ils ne parlent que de "masses" et "d'action de masses", en quoi d'ailleurs ils disent exactement ce qu'ils pensent, car la seule méthode qu'ait imaginée le marxisme pour éviter qu'une minorité d'individus n'asservisse la majorité des autres, c'est de les fondre tous dans une seule masse, où chacun d'eux ne compte que pour un, indistinctement.

Pour un démocrate qui se réclame du Mouvement Républicain Populaire, il y a dans le mot "masse", lorsqu'il s'applique à des hommes, quelque chose d'injurieux et de répugnant. Si élevé soit-il, un nombre quelconque d'hommes ne fera jamais pour nous une "masse" parce que, pour nous, chaque homme n'est pas seulement un individu, mais une personne. Je dis : pour nous, non pas que ce soit à nos yeux une vérité de parti, mais parce que nous sommes le parti qui s'est rassemblé dans l'unanime reconnaissance de cette vérité. Car c'en est une des plus évidentes. Des pierres taillées sont assez interchangeables pour que, quelle que soit la place où on les pose, elles forment une masse. Des arbres sont des individus, ils forment une forêt. Des animaux sont aussi des individus, ils forment des troupeaux. Individu comme eux, l'homme seul est en outre une personne, c'est-à-dire un être individuel doué de raison. Par elle s'il est capable de connaître, libre de choisir, il peut "rendre raison" de ses actes et en assume la responsabilité. De tous les êtres connus, il est donc le seul pour qui les mots "Je" et "Tu" aient un sens. C'est pourquoi jamais aucun groupe d'hommes n'a formé une masse mesurable à sa taille, ni un troupeau calculable au nombre de têtes qui le composent. Ce n'est plus ici le nombre des têtes qui compte, mais ce qu'il y a dedans. D'où le sens précis du mot "peuple" : un ensemble de personnes humaines unies pour la conquête du bien commun qu'elles poursuivent.

Voilà le fait fondamental sur lequel repose notre conception propre de l'action politique considérée dans sa fin comme dans ses moyens. La personne humaine est une fin, et l'Etat n'est là que pour lui permettre d'atteindre le plein développement dont elle est capable. Si les personnes humaines forment des peuples, c'est parce qu'aucune d'elles, seule et sans le recours des autres, ne saurait atteindre toute la perfection dont elle est capable. Le régime politique de ces peuples doit être une démocratie, parce qu'il est inconcevable que toutes les personnes humaines qui les composent n'aient pas qualité pour contribuer à leur gouvernement et parce que nous voulons que l'Etat contribue au plein développement de toutes les personnes humaines qui les composent.

Nous avons donc droit de reprendre à notre compte les trois grands mots d'ordre de la Révolution française, en leur rendant le sens qu'ils avaient bien longtemps avant elle et dont il semble qu'elle-même, pour son malheur et le nôtre, ait en partie perdu le souvenir.

Liberté, parce que nous voulons assurer à tous les Français - et les autres peuples sont bienvenus à se joindre à nous dans un effort semblable - toutes les conditions matérielles et morales requises pour le plein épanouissement de leur personne. Nous ne pensons pas, avec Renan, qu'il soit bon pour certaines élites d'être heureuses et pour le peuple de souffrir. Il ne nous semble pas que les élites puissent être vraiment heureuses tandis qu'à côté d'elles, sinon par elles, le peuple souffre, et qu'elles le savent. Sont-elles heureuses dans la possession toujours précaire de privilèges si âprement disputés ? Sont-elles même vraiment des élites. Si la culture dont elles se flattent est la rançon d'inégalités et d'injustices qu'aucune loi morale ne saurait justifier ? Nulle constitution politique ne peut avoir pour effet de supprimer les inégalités naturelles entre les hommes, et leurs différences personnelles moins encore, mais on peut vouloir que les inégalités **sociales** ne viennent pas s'ajouter aux inégalités **naturelles.** On peut surtout désirer que les privilèges sociaux ne mettent pas les infériorités naturelles en position de commander et les supériorités naturelles en position d'obéir. Une égalité démocratique des personnes assurerait

le plein développement de la petitesse des petits comme de la grandeur des grands. Qui donc aurait à se plaindre, si chacun se savait à sa place ? L'égalité sociale ne consiste ni à traiter les génies en manœuvres, ni les manœuvres en génie, mais à faire qu'il y ait moins de génies de perdus, pour le plus grand bien de tous.

La liberté, parce que l'homme ne s'accomplit, comme personne, que dans l'exercice de sa liberté. Etre libre, selon la vieille définition des juristes, c'est relever finalement de soi-même, d'abord dans son corps, en quoi consiste la liberté économique, ensuite dans son âme, en quoi consiste la liberté politique, à la fois expression et garantie de l'inviolabilité des personnes humaines. Et ces deux libertés sont indissociables, car pour posséder son âme sans posséder son corps, il faut être plus qu'un homme : un héros ou un saint.

La fraternité enfin, précisément parce que la république que nous voulons ne sera pas la ruche économique du marxisme, où le rendement est suffisamment assuré par la discipline que l'Etat lui impose, mais une libre collaboration de personnes obéissant aux ordres de la raison et de l'amour qu'elle éclaire. Notre intention n'est ni de perpétuer la race de Caliban pour sauver la culture de quelque élite ou soi-disant telle, ni même, comme Renan vieillissant commençait à le croire possible, de l'améliorer. Mieux vaut la supprimer. Il y a une politique qui consiste à se servir de l'homme, ce n'est pas la nôtre. Il y en a une qui consiste à le servir ; c'est la nôtre, mais, pour le servir, il faut commencer par l'aimer.

Telle est la fin de notre démocratie, mais quels en seront les moyens ? C'est en vain que nous les demanderions à l'individualisme libéral, qui ne voit aucun inconvénient à ce que certains hommes usent des autres en vue de leurs propres fins, ni au communisme marxiste pour qui, dans un provisoire dont rien ne limite la durée, l'Etat subordonne toutes les personnes humaines au rendement de la production économique. C'est pareillement en vain que nous chercherions notre voie dans quelque moyen terme, car il n'y a pas de voie moyenne entre l'individualisme et le communisme. Le Mouvement Républicain Populaire ne peut pas se définir comme plus socialiste que les radicaux mais moins que les communistes. Rien de tout cela n'est exact. Nous ne sommes **entre** personne, mais **en dehors** de tous. A vrai dire, nous sommes **tout autre chose** qu'eux et c'est pourquoi il faut prendre notre mouvement tel qu'il est, ou le laisser.

Nous sommes un mouvement politique animé par la conviction que la fin de la société est la perfection des personnes humaines, mais que la perfection des personnes humaines n'est possible que dans et par la société. Pour en revenir une fois de plus à Renan, qui est décidément un repoussoir commode, nous refusons d'admettre qu'il faille un bas peuple incapable de se conduire pour avoir une élite qui le conduise. Nous disons, nous, que cette élite elle-même serait mauvaise et que nous serons bons et heureux tous ensemble ou pas du tout. Voilà pourquoi les notions de "personne" et de "communauté", loin de s'exclure, sont inséparables. Ceci n'est d'ailleurs pas un paradoxe, c'est un fait.

De sa naissance à sa mort, chaque homme est **naturellement** engagé dans une pluralité de **structures sociales naturelles** hors desquelles il ne saurait vivre ni atteindre son complet développement. Chacun de ces groupes possède une unité organique propre et, de même qu'il subsiste par ses membres, ceux-ci participent aux multiples avantages que cette vie commune leur assure. Inutile de compliquer le problème. Chacun sait que la famille, cellule sociale primitive, est le lieu de croissance naturel de l'enfant. Si l'Etat se trouve chargé du soin d'élever l'enfant, la création d'un groupe social artificiel, devient nécessaire pour remplacer la famille (assistance publique, etc...). Il en va de même de la commune. Léo Hamon a cité cette parole de Royer-Collard : "La Commune est, comme la famille, avant l'Etat ; la loi politique la trouve et ne la crée pas". C'est évident, mais en fait, qu'est-ce qu'elle crée, la loi politique ? Elle n'a pas créé l'école, le collège, l'université, les organisations professionnelles, les organisations syndicales, les partis politiques, les patries ni les églises. Elle a pu formuler, définir, adapter, arbitrer, ordonner et coordonner tous ces groupes, elle n'en a créé aucun et nul n'ignore que toute tentative de l'Etat pour substituer ses initiatives aux leurs ne conduit qu'à remplacer du naturel par de l'artificiel, des organes par des organisations, bref de substituer le mécanique au vivant.

Chacun de ces groupes doit son unité à la fin particulière en vue de laquelle il se constitue. Leur mode de naissance nous est connu. Il s'en crée un chaque fois que nous décidons de "nous mettre ensemble pour...". Si tel est vraiment le milieu naturel du développement de la personne humaine, on peut dire que l'individualisme libéral nous est interdit par la nature même des choses. Le MRP ne fait que se conformer à la nature de la réalité politique en refusant le pseudo-libéralisme qui autoriserait l'individu, ou même cette personne collective qu'est une classe sociale, à vivre du groupe sans rien lui rendre. Une telle attitude est immorale parce que contraire à la raison et à la nature même des choses. Le parasite finit par épuiser celui dont il vit et meurt finalement avec lui. Parce que la perfection des individus est liée à celle des groupes, notre politique est "sociale" en quelque sorte par définition.

Mais c'est aussi pourquoi elle n'est pas "socialiste", au sens précis de ce mot. Dans son livre classique sur **l'Etat socialiste**, Anton Menger passe continuellement de l'idée juste que la "fin de l'Etat est la conservation et le développement de l'existence individuelle" à cette conséquence erronée que "les droits qui servent à la réalisation de ces fins doivent passer à la collectivité" (p. 32). Les droits des personnes appartiennent aux personnes et c'est une politique contraire à la nature des choses que de les ôter aux personnes sous prétexte de les leur mieux assurer. En tant qu'il implique cet "étatisme", le "socialisme" se confond avec le "communisme". Notre position est complètement étrangère à toute forme d'étatisme et c'est pour s'en écarter qu'elle n'atteint les personnes que par les groupes sociaux qui sont leurs milieux naturels. La commune en est un aussi bon exemple que la famille, meilleur même en ce qu'elle est plus purement "sociale". Elle est, comme l'a dit Léo Hamon, à la fois une collectivité publique attachée à l'intérêt général, s'opposant, en cette qualité, à l'individualisme libéral - et une communauté suffisamment réduite pour que l'individu ne risque pas d'y être écrasé par le pouvoir supérieur. Ajoutons seulement : et pour qu'elle le protège contre le pouvoir supérieur, tout impersonnel et inhumain, qu'est celui de l'Etat. L'autonomie des groupes naturels, coordonnés en vue du bien commun, est la seule garantie efficace des libertés personnelles contre le totalitarisme spontané de l'Etat. C'est la raison pour laquelle, dès qu'il prend le pouvoir, le marxisme commence par s'en emparer.

De là notre conception du rôle politique de l'Etat : être le protecteur et le régulateur de ces groupes sociaux naturels, qui permettent seuls le libre développement des personnes humaines dans leur intérêt propre comme dans celui de la communauté.

Le MRP est donc en faveur d'un interventionnisme décidé de l'Etat dans la vie de ces groupes et, par eux, dans celle des citoyens. Toute autre conception répond à un ordre économique et social irrévocablement périmé. Mais si nous croyons l'action de l'Etat indispensable pour assurer la coordination et la direction des groupes qui constituent la nation, nous n'admettons pas qu'il doive se substituer à ces structures sociales naturelles. Il ne doit intervenir que pour

les aider à atteindre elles-même leurs propres fins. Que désirent les parents, sinon donner à leurs enfants l'éducation la meilleure possible ? Dirons-nous que l'Etat doit se charger de l'éducation des enfants ? Ou s'abstenir de toute intervention pour respecter la liberté des familles ? Ni l'un ni l'autre. Il doit mettre à la disposition des familles les services d'hygiène sociale et d'instruction publique qui leur permettront d'élever leurs enfants **comme elles-mêmes désirent qu'ils soient élevés.** Considérons le droit de propriété. L'attribuerons-nous à la collectivité ? En laisserons-nous l'exercice à l'arbitraire des individus ? Ni l'un, ni l'autre. Nous veillerons à instaurer un régime de la propriété privée qui, au lieu de supprimer ce droit pour le grand nombre au profit de certains, en assure à tous l'exercice. Le droit de propriété privée appartient aux personnes ; l'Etat peut et doit intervenir pour que toutes en jouissent, non pour les en priver toutes en le confisquant à son profit.

Il ne s'agit pas ici de vues abstraites, mais des principes qui doivent déterminer immédiatement notre activité politique dans ce qu'elle a de plus concret. Les groupes sociaux naturels sont des réalités positives, résistantes, efficaces, sur lesquelles une action politique peut s'appuyer et qui appuieraient vigoureusement à leur tour le mouvement ou le parti qui se ferait le champion de leurs intérêts légitimes. Clairement conçu et formulé, un tel programme aurait de quoi satisfaire tous ceux, et ils sont nombreux, qui veulent accorder les exigences de leurs libertés personnelles à celles de la justice sociale. Nous aurons des troupes pour nous suivre chaque fois que nous les défendrons contre les deux mortels ennemis de la liberté : l'arbitraire de l'individu et celui de l'Etat. C'est pour se défendre du premier que tant de Français sont prêts à s'en remettre à celui du second, alors que l'un et l'autre mal sont évitables et que nous savons comment les éviter.

Si la politique dont nous nous réclamons est neuve, elle est nécessairement révolutionnaire. Il faudrait beaucoup de décisions aussi fermes que sages pour assurer aux personnes humaines les structures sociales nécessaires à leur épanouissement dans la liberté. Le mot d'ordre de Georges Bidault : "La révolution par la loi" ne signifie donc nullement que notre action politique ne doive pas être intégralement révolutionnaire, mais qu'il ne faut pas confondre l'émeute avec la révolution. Il s'agit là encore d'une évidence première. Toute révolution se fait par la loi et ne peut se faire que par elle ; les secousses violentes et les coups de force ne sont pas seulement des causes de souffrances injustes et superflues, ils ne conduisent à aucun résultat. Heureux même si, comme en 1848, ils ne conduisent pas au résultat contraire de celui que les agitateurs s'étaient proposé. Les seuls changements réels que l'on puisse obtenir sont ceux qui s'inscrivent dans le droit sous forme de lois ; il est donc tout indiqué de procéder à la seule révolution qui dispense de l'émeute et de commencer par où, de toute manière, il faudra finir. La révolution se fera par la loi ou elle ne se fera pas.

Nous avons un but : la démocratie des personnes humaines ; une méthode pour l'atteindre : celle qui fait de l'Etat le protecteur et le guide des groupes sociaux naturels dont l'ensemble constitue le peuple ; une règle précise d'action politique, qui ne consiste pas à vouloir faire autrement que les autres, mais à faire exactement ce dont les autres se désintéressent, et que nous voulons faire, favoriser toujours, quel que soit le problème posé, l'intervention de l'Etat qui aidera le plus efficacement les citoyens dans leurs efforts pour atteindre **eux-mêmes** leurs propres fins. Telle m'apparait du moins la conception de la démocratie qui appartient en propre au Mouvement Républicain Populaire : ni un libéralisme anarchique, ni un étatisme totalitaire, mais la mise consciente et réfléchie de l'Etat au service des libertés.

Etienne Gilson (1884-1978)
Philosophe : il a renouvelé l'étude de la philosophie médiévale, en particulier du thomisme; mais aussi sociologue, historien, politologue...
Professeur au Collège de France, membre de l'Académie Française, conseiller de la République (élu par l'Assemblée Nationale).
Président de la section MRP de Vermenton, dans l'Yonne.

Grâce à Marie-Thérèse Garde

Cette conférence d'Etienne Gilson, réservée à l'époque aux parlementaires MRP, est restée inédite; elle a même été oubliée. Dommage ! S'y mêlent en effet, avec talent, l'humour (La démocratie radicale), la logique (La démocratie marxiste), la foi et la raison (La démocratie républicaine).

Si nous pouvons en publier le texte aujourd'hui, c'est grâce à **Marie Thérèse Garde**, membre du Bureau de notre Amicale du MRP...

Notre amie a travaillé au Secrétariat du Groupe MRP du Conseil de la République; dans les documents qu'elle eut à classer se trouva le manuscrit de la conférence de Gilson (avec un texte tapé à la machine)... Le temps passa. Le 9 avril 1984, elle le redécouvrit et l'adressa à **Alain Poher**, président du Sénat.

Dans sa lettre de remerciement, datée du 9 avril 1984, Alain Poher lui écrit : "C'est un document d'une rare qualité et son ancienneté lui confère une valeur historique. Pour tous ceux qui se réclament de l'idéal de la démocratie chrétienne, c'est au demeurant une méditation à laquelle, en dépit des années, on ne peut rien changer. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la clairvoyance de l'auteur ou de la pérennité de notre pensée. Les deux sans doute... "

Depuis, le manuscrit d'Etienne Gilson se trouve aux Archives du Sénat.

Ce qu'Alain Poher écrivait en 1984 sur la pérennité de ce texte est-il toujours d'actualité en 1998, cinquante ans après sa rédaction par Etienne Gilson ? Nous laissons nos lecteurs en juger.

Jacques Parini

LE DEUXIÈME TRIMESTRE 1948 À TRAVERS LES RÉUNIONS DU GROUPE MRP À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Extraits des procès verbaux des réunions

Textes inédits

Rappel *. Le 17 mars, une réunion commune aux groupes MRP de l'Assemblée Nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union Française a été consacrée à un débat de politique générale (notre numéro précédent, pages 20 et 21).*

La réunion suivante se tient le 20 avril, jour de la rentrée parlementaire, après les vacances de Pâques.

Les textes suivants sont extraits principalement des procès-verbaux des réunions, accessoirement des numéros du Bulletin d'information du Groupe.

Avril 1948

Cette rentrée parlementaire est aussi une rentrée politique.

Le Parti communiste réunit son Comité central à Gennevilliers le 14. Le 16, le premier Congrès national du RPF s'ouvre à Marseille. Le 18, un dimanche, trois discours mobilisent les médias : celui de Robert Schuman, président du Conseil, à Poitiers, celui du Général de Gaulle, qui réclame de nouvelles élections, à Marseille, celui de Maurice Thorez au Stade Buffalo.

Le 7 avril, le Général Juin a été nommé commandant en chef en Afrique du Nord.

Le 12, a eu lieu le Congrès constitutif de la CGT-FO, nouvelle centrale syndicale, dont Léon Jouhaux est élu président le 14.

Le 27, le Gouvernement crée une administration unique pour les trois armes des forces françaises ; c'est l'aboutissement de la réforme entreprise par P.-H. Teitgen, ministre des Forces Armées en octobre 1947 (voir notre numéro précédent, pages 14 et 15).

Mardi 20 avril

C'est Joannès Charpin (Rhône) qui préside la réunion. Il y a 105 députés présents.

Robert Lecourt (Seine) annonce le décès de **François Pinçon**, agriculteur, député MRP de la Mayenne (né le 21 mars 1897 à Villepail) et accueille son suivant de liste : **Pierre Elain**, agent de maîtrise.

Il fait ensuite un exposé sur la situation politique.

Ecoles privées des houillères : une transaction est en vue, qui comporterait la remise des locaux scolaires aux municipalités.

Le dimanche 18 avril : journée excellente pour le Gouvernement et le MRP. Les observateurs politiques, les journalistes et, semble-t-il, l'opinion publique, ont apprécié la modestie du discours de Robert Schuman à Poitiers face à la superbe intransigeance du discours du Général de Gaulle à Marseille.

Les élections italiennes (victoire de la Démocratie Chrétienne) : elles démontrent que les communistes peuvent être battus sans l'action autoritaire d'un bloc regroupant tous les partis non marxistes, ce qui inflige une réplique éclatante aux propos gaullistes et renforce les arguments des promoteurs de la Troisième Force. Maurice Schumann et André Colin (président et secrétaire général du MRP) ont adressé un télégramme de félicitations aux dirigeants de la Démocratie Chrétienne italienne, de Gasperi et Piccioni.

Lionel de Tinguy (Vendée) expose les travaux de la Commission des Finances sur le projet de loi **d'aménagements fiscaux.**

Maurice Schumann (Nord) rappelle les paroles du président du Conseil au moment du vote du prélèvement : «Les injustices du prélèvement tiennent au système fiscal». Donc, dit-il, notre système fiscal est condamné par le Gouvernement lui-même. Or les réformes que l'on nous propose aujourd'hui sont fragmentaires : est-ce cela que le Gouvernement appelle une réforme fiscale ? Si ce n'est pas cela, quand verrons-nous ce problème résolu ?

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) se prononce contre les mesures du projet concernant les stocks.

Robert Buron (Mayenne) répond à Maurice Schumann : **la réforme fiscale, la vraie, est une œuvre considérable** ; il ne s'agit donc pas aujourd'hui d'une réforme fiscale mais d'un projet de ressources fiscales.

Fernand Mauroux (Gers) appuie Siefridt : plus une entreprise est honnête, plus elle risque d'être pénalisée.

André Monteil (Finistère) demande que le projet tienne compte des enfants tués à l'ennemi pour le calcul de l'abattement.

Lionel de Tinguy annonce que René Mayer, ministre des Finances, va réunir une commission extra-parlementaire pour approfondir le problème. En fait, la réforme fiscale est avant tout une réforme de l'Administration et l'on se heurte à la résistance de certaines administrations.

Jean Blocquaux (Ardennes) estime que le MRP aborde une nouvelle fois le problème de la réforme fiscale par le petit côté. Il regrette que l'on rejette toute la faute sur

l'Administration, qui souffre elle-même de lois mauvaises. Au nom de ses collègues de la Commission des Finances, il déclare attendre impatiemment de la part des dirigeants du Groupe et du Mouvement les idées directrices qui permettront d'étudier le problème dans tous ses détails et de le résoudre enfin d'une manière définitive.

Amand Duforest (Sarthe) annonce **qu'une grande réunion paysanne** va se tenir au Mans pour protester **contre le prélèvement** Schuman-Mayer et **contre le retrait des billets de 5 000 francs.** Un député de droite, M. Lefèvre-Pontalis, y prendra la parole.

A son avis, même si certains membres du Groupe reconnaissent comme légitime ce mécontentement des classes moyennes, le MRP doit prendre position dans cette campagne.

Alfred Coste-Floret rappelle que le radical Maurice Bourgès-Maunoury a prononcé une harangue à Toulouse à l'adresse des classes moyennes et s'est prononcé pour un libéralisme intégral, contre les projets du Gouvernement.

Mercredi 21 avril

Le souci quotidien de la grande masse des Français reste le ravitaillement. Surtout dans les familles. Les élus MRP le rappellent à chaque occasion.

Ainsi, le 21 avril, **Fernand Bouxom** (Seine) fait voter par la Commission de la Famille le vœu suivant (typique de l'époque) :

«La Commission de la Famille émet le vœu que le Gouvernement procède à l'occasion de la fête des Mères à un déblocage exceptionnel de produits contingentés en faveur des mères décorées de la Médaille de la Famille française, les mères de 5 enfants et, si possible, les mères de 4 enfants.»

«Elle souhaite que le Gouvernement fasse dans la mesure du possible un déblocage de denrées et matières particulièrement utiles aux familles telles que pâtes alimentaires, riz, sucre, café, matières grasses et savon.»

21 avril à 17 heures 30 : 23e réunion du Groupe depuis le début de 1948. Elle est présidée par Robert Lecourt. Il y a 90 députés présents.

Sujet principal : la politique économique (la série des décisions prises par le Gouvernement Schuman depuis décembre 1947 a évité la faillite financière et l'arrêt des activités industrielles, mais le problème de la production et celui des salaires et des prix exige encore beaucoup de temps et beaucoup d'efforts).

Raymond Moussu (Indre-et-Loire) expose que les agriculteurs sont disposés à favoriser la politique de baisse des prix mais que les hausses qui viennent de se produire sur les prix du matériel agricole et des engrais, sur les salaires et sur les frais provoqués par l'application de la sécurité sociale rendent cette bonne volonté inutile.

Paul Boulet (Hérault) réclame une action coordonnée des maires et des préfets.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) constate que les décisions de baisse de prix ne sont pas toujours appliquées ; il cite la laine et la teinturerie.

Pierre Dominjon (Ain) rappelle que l'augmentation des loyers va créer un nouveau facteur de hausse.

Louis Bonnet (Isère) craint que l'échec éventuel de la politique de baisse des prix ne pose de manière impérieuse la question d'un relèvement général des salaires.

Pierre Abelin (Vienne), secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, continue à jouer son rôle de «représentant permanent» de Robert Schuman auprès du Groupe;

Le Gouvernement, explique-t-il, ne recherche pas seulement la stabilité mais une baisse effective des prix. Cette volonté se heurte à certaines résistances : fluctuations saisonnières des cours, réticence de certains commerçants.

Un décret va paraître qui fixera un prix national de la viande. En outre, par la suppression provisoire de la taxe à la production, on peut s'attendre à une diminution du prix du kilo de viande d'environ 50 francs.

Contrairement à certaines rumeurs, le Gouvernement n'envisage pas d'augmenter le prix du lait pour le moment.

En réponse à Paul Boulet, Pierre Abelin reconnaît que l'action des maires et surtout celle des préfets est très utile. Le Gouvernement leur a rappelé qu'ils ont le droit et le devoir de prendre contre les commerçants des sanctions administratives qui porteront remède aux lenteurs de la Justice, lamentables dans le domaine économique. Il déclare prendre intérêt aux remarques de Robert Bichet. Il lui rappelle cependant que le nombre des contrôleurs économiques est insuffisant pour que leur fonction s'exerce dans tous les domaines à la fois. Il regrette que les consommateurs, surtout les Parisiens, aient des goûts difficiles (mépris de la viande frigorifiée et de certains poissons). A l'adresse des députés agriculteurs, il affirme sa foi dans la baisse des prix industriels. Grâce aux quantités importantes de charbon qui sont maintenant à la disposition de nos usines, la production est accélérée et la tendance des prix industriels est nettement renversée. Certes les prix du matériel agricole sont très élevés : c'est une préoccupation dominante du Gouvernement, qui s'efforce de favoriser la production de machines agricoles en France.

René Penoy (Ardennes) perçoit des éléments favorables à la baisse : l'intensification du trafic de la SNCF, les offres faites aux industriels par les fournisseurs de matières premières.

Auguste Farincz (Vosges) repousse l'argumentation gouvernementale concernant les prix du matériel agricole : la dernière hausse est inqualifiable, dit-il.

Raymond Moussu approuve Auguste Farincz et note que les cultivateurs n'achètent plus de tracteurs.

Robert Buron estime qu'une campagne spectaculaire de baisse au moment où tous les observateurs de bonne foi ne constatent qu'un renversement de la tendance serait une grave faute tactique.

Pierre Abelin se dit d'accord avec cette remarque. Il annonce un programme de fabrication de pâtes alimentaires. Il déclare que le Gouvernement va s'attacher à résoudre le problème de l'allocation-logement.

René Charpentier (Marne) indique qu'on abaisserait les prix du matériel agricole en normalisant la fabrication.

André Noël (Puy-de-Dôme) regrette que la population n'ait plus l'idée des prix normaux.

Le 23 avril 1948, **Francisque Gay** prend ses fonctions d'ambassadeur de France à Ottawa, au Canada.

Le même jour, au Palais Bourbon, le Conseil politique du Groupe MRP dresse la liste des projets déposés par le Gouvernement et des propositions déposées par des membres du Groupe MRP concernant **la réforme administrative et l'organisation des pouvoirs publics :**

1° - Réforme des structures gouvernementales - Proposition Boisdon tendant à regrouper les administrations centrales en dix ministères.

2° - Organisation administrative - Proposition Fagon tendant à créer un corps restreint de fonctionnaires spécialistes de l'organisation du travail administratif.

3° - Commissions départementales - Proposition Barrot tendant à créer dans chaque département des commissions mixtes chargées d'étudier les économies réalisables.

4° - Réforme budgétaire et comptable de l'Etat - Proposition Burlot modifiant les règles de présentation du budget pour

donner plus d'initiative et de responsabilités aux chefs de service et permettre en même temps le contrôle du budget en cours d'exécution.

5° - **Contrôle de la Cour des Comptes sur les organismes para-étatiques** - Proposition de Tinguy tendant à instituer le contrôle de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale, les entreprises nationalisées etc...

6° - **Comités de contrôle financier** - Proposition de Menthon créant dans chaque ministère un comité réunissant les divers fonctionnaires chargés de suivre la gestion financière du ministère à des stades divers.

7° - **Réforme des finances locales** - Projet de loi tendant à procurer aux communes le moyen de se subvenir à elles-mêmes sans recourir aux subventions de l'État.

8° - **Organisation départementale** - Projet de loi tendant à modifier la loi de 1871 afin d'accroître les pouvoirs des conseils généraux conformément à la Constitution.

9° - **Déconcentration administrative** - Projet de loi tendant à étendre les pouvoirs de décision des Préfets dans les matières qui ne sont pas du ressort du ministre de l'Intérieur.

A cette réunion du Conseil politique du Groupe, **Charles Viatte** (Jura) présente les conclusions provisoires que l'on peut tirer de la **gestion de la Sécurité Sociale au cours de 1947 :**

- le budget total est excédentaire ;
- le taux de la cotisation qui couvre le risque accidents est plus faible que celui qui était demandé autrefois par les compagnies d'assurances privées ; cependant le risque accidents est bénéficiaire ;
- les frais de gestion représentent 4,5% du budget total, bien que les comptes 1947 aient été alourdis par des frais d'installation ;
- seul le risque maladie est délicitaire.

Mardi 27 avril

Séance présidée par Maurice Lucas (Manche). Il y a 73 présents. Le débat porte sur l'organisation et le financement de la **Sécurité Sociale en agriculture** et oppose Auguste Le Goff, conseiller de la République (Morbihan) à Pierre Pflimlin, ministre de l'Agriculture.

Auguste Le Goff expose sa proposition de loi organisant la Sécurité Sociale en agriculture. Son texte, dit-il, apporte une solution à l'ensemble du problème et la question délicate du financement est résolue par la répartition des charges à la fois sur l'agriculture (à raison d'un tiers) et sur l'économie générale (à raison de deux tiers). A son avis, le monde agricole dans son immense majorité est favorable à cette proposition. Il fait remarquer tout le bénéfice politique que le MRP en retirerait s'il la faisait voter.

Pierre Pflimlin, qui reconnaît la compétence et la perfection théorique du travail accompli par son collègue Le Goff, estime toutefois que cette proposition ne peut être acceptée par le Gouvernement, en raison de la situation spéciale de l'économie générale du pays.

Actuellement, en effet, il faut envisager de faire supporter, dans toute la mesure du possible, les charges sociales de chaque catégorie professionnelle par ses propres membres. A la rigueur, les charges provenant des allocations familiales agricoles peuvent être incluses dans l'économie nationale, car on est en droit de considérer que les enfants des agriculteurs ne sont pas des membres de la profession agricole, mais les enfants de la Nation comme les autres. C'est pourquoi le Gouvernement a cru bon de scinder le problème et de réserver la question des allocations familiales.

On évalue pour 1948 à 18 milliards la surcharge résultant de cette seule branche de la Sécurité Sociale. Le Gouvernement pense la couvrir en demandant 3 milliards à l'agriculture et 15 milliards à l'économie générale.

Le moyen de financement serait la création d'un budget annexe alimenté par des taxes diverses : majoration du permis de chasse, transfert des droits de circulation sur les vins, etc... L'augmentation de la taxe de transaction a été écartée parce qu'elle est un facteur de vie chère, comme d'ailleurs la taxe sur les apéritifs à base d'alcool pour des raisons que le Groupe connaît bien.

Le projet gouvernemental prévoit enfin l'ajournement du dossier agriculteurs âgés non salariés et le maintien provisoire du régime actuel des accidents du travail.

Le tableau d'ensemble des charges prévisionnelles de la Sécurité Sociale agricole s'établit ainsi pour l'année 1948 :

— Allocations familiales	43 milliards
— Assurances sociales	15 milliards
— Accidents du travail	6 milliards
— Vieux non salariés	8 milliards
Total	**72 milliards**

Sur ces 72 milliards, 25 seraient fournis par l'agriculture elle-même, à savoir :

— Allocations familiales	12 milliards
— Assurances sociales	7 milliards
— Accidents du travail	6 milliards

René Charpentier estime que le Gouvernement use de manœuvres tactiques pour convaincre le Parlement. A son avis, le vrai problème est de rétablir la santé de l'agriculture française afin que son régime de Sécurité Sociale soit comparable au régime général. Le projet gouvernemental n'est qu'un système d'expédients ; il risque de scléroser la Sécurité Sociale.

Robert Buron juge le projet Le Goff techniquement remarquable mais il croit que l'économie française n'est pas encore en état d'en supporter la réalisation ; par contre, le projet gouvernemental, qui est pratiquement applicable, arrive malheureusement avec un peu de retard. Augmenter les charges de l'agriculture au moment où l'on attend d'elle un effort sérieux pour renverser la situation des prix est totalement inopportun. En conséquence, le statu quo pour 2 ou 3 mois en ce qui concerne les salariés de l'agriculture serait une bonne méthode.

Pierre Pflimlin repousse énergiquement le mot «expédients» prononcé par Charpentier et juge le maintien du statu quo proposé par Buron comme un risque grave d'inflation.

En vérité, il ne faut pas perdre de vue dans cette affaire une face politique très importante. Le ministère du travail désire depuis plusieurs années faire absorber la Sécurité Sociale en agriculture par le régime général ; le maintien du statu quo préciserait encore cette menace.

Le projet gouvernemental actuel est en effet le seul moyen qui nous reste de sauver les institutions sociales propres de l'agriculture et personne au MRP n'est en droit d'ignorer la prix inestimable de cette autonomie.

Le 27 avril, , **Charles Viatte** dépose une proposition de loi tendant à **créer la Sécurité Sociale des étudiants.**

Les examens de médecine préventive universitaire ont permis de déceler en France, en 1947, que 7% des étudiants étaient atteints de tuberculose, alors que les conseils de révision de l'Armée faisaient apparaître une proportion de 1,5% de tuberculeux pour l'ensemble de la jeunesse masculine du pays.

Le 29 avril, le Groupe MRP du Conseil de la République

procède à l'audition d'**Yvon Coudé du Foresto** (conseiller de la République des Deux-Sèvres), sous-secrétaire d'État au **Ravitaillement.**

Des questions sur les prix des produits alimentaires et sur les moyens d'équilibrer le «budget ouvrier» lui sont posées par **Simone Rollin** (Seine) et par **Fernand Jarrié** (Gard).

Réponses d'Yvon Coudé du Foresto :

Pain et production de céréales

Tout en exprimant son optimisme au sujet de la récolte de blé,l'orateur insiste sur notre insuffisance en céréales secondaires et sur l'importance de l'auto-consommation familiale. C'est donc vers une politique d'augmentation progressive de la ration qu'il faut s'orienter, mais il ne saurait être question de supprimer le rationnement lui-même.

Viande

Le prix varie d'un département à l'autre, on envisage une baisse autoritaire du prix de la viande sur le marché de Paris et on espère qu'elle se répercutera sur les prix à la production.

Durant la période d'assèchement du marché, des stocks de viande congelée et de porc seront jetés sur le marché.

Lait

Tout en reconnaissant que le lait est à un des plus bas coefficients de l'agriculture, il est difficile d'envisager une hausse du prix à la consommation.

Il y a incontestablement un problème des produits laitiers, encore que le marché parisien reçoive actuellement des quantités plus satisfaisantes qu'auparavant.

Sucre

Il est nécessaire d'en importer rapidement, ce qui n'est pas toujours facile à réaliser.

Poisson

Le marché est encore désordonné et il n'est pas impossible que l'on soit contraint de revenir à la taxation.

Fruits et Légumes

On doit se féliciter de l'action des chaînes directes entre producteurs et consommateurs, dans la mesure où ces chaînes ne surpaient pas elles-mêmes à la production.

La situation du marché de la pomme de terre est rendu particulièrement critique par les exigences de goût des consommateurs.

Vin

La récolte a été insuffisante en quantité ; la hausse n'est donc pas purement spéculative.

S'il faut combler ultérieurement le déficit, des importations devraient nous le permettre.

Il ne faut pas enfin oublier le problème du franc C.F.A., qui se posera à la fin de juin et qui risque d'entraîner, si l'on n'y prend garde, des hausses, en particulier sur les corps gras.

A la réunion du Conseil politique du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale, le 30 avril, **François Reille-Soult** (Tarn) **et Jean Raymond-Laurent** (Manche) font un exposé sur **la situation en Algérie** : grands travaux, immigration algérienne en France métropolitaine, réforme administrative, réforme de l'enseignement...

Mai 1948

Pressentie dès le 20 avril à l'occasion d'un débat de procédure au Palais-Bourbon, la **"querelle scolaire"**, qui est un facteur de division au sein de la Troisième Force, va éclater en mai.

Historique schématique.

Poussé par les plus laïcistes de la SFIO, Paul Ramadier, président du Conseil, a déposé en octobre un projet de loi portant extension de **la nationalisation aux écoles privées des houillères.** Argument : la nationalisation des houillères, décidée par de Gaulle en 1945, n'exclut pas leurs écoles. Les situations locales sont tendues, surtout dans le bassin du Gard.

Le 20 avril 1948, Robert Schuman, successeur de Paul Ramadier à Matignon, annonce à l'Assemblée que le Gouvernement - auquel participe la SFIO - retire ce projet et va en déposer un autre, transactionnel. Les communistes protestent et demandent à interpeller le Gouvernement. Dans les scrutins de procédure qui suivent, la droite hostile à la Troisième Force leur facilite la tâche : Pleven (UDSR), Vendroux et Kuehn (RPF)... Désormais, la surenchère, dans deux sens inverses, va s'exercer de plus en plus durement en vue de casser la majorité républicaine.

Ainsi, le 30 avril, juste après la réunion du Conseil national de la SFIO, le socialiste Maurice Deixonne, rapporteur du nouveau projet gouvernemental devant la Commission de l'Education nationale, a fait adopter la reprise du projet Ramadier. C'est le refus de la transaction proposée par les ministres MRP et socialistes du Gouvernement Schuman, selon laquelle les municipalités auraient la faculté de louer les locaux scolaires à des personnes physiques ou morales...

Le 13 mai, le rapport Deixonne vient en séance publique. Les dirigeants MRP et socialistes se sont concertés ; ils sont d'accord pour essayer d'enrayer la manœuvre RPF-communistes. Ils remportent un premier succès : par 299 voix contre 296, l'Assemblée choisit de prendre en considération le projet Schuman.

Succès fragile : quelques heures plus tard, la Commission confie de nouveau le rapport à Maurice Deixonne, par 24 voix (communistes, socialistes, radicaux) contre 19. Et l'Assemblée supprime le texte transactionnel gouvernemental par 298 voix contre 292.

On demande alors à Edouard Depreux, ministre socialiste de l'Education nationale, ce qu'il pense de cet entêtement. Réponse : «Ma tâche n'est ni facile ni agréable».

Le 15 mai, l'Assemblée adopte le rapport Deixonne. La querelle scolaire est ouverte

* *
*

- **1er mai** : fête champêtre du RPF à Saint-Cloud. Cortège CGT et PC à Paris.
- **2 mai** : dans un discours à Metz, Robert Schuman expose pourquoi il est opposé à des élections anticipées.
- **4 mai** : les membres communistes de la Haute Cour de Justice démissionnent.
- **5 mai** : la durée du service militaire est fixée à 12 mois; le Général de Lattre de Tassigny est nommé Inspecteur général des Armées.
- **6 et 7 mai** : quatrième congrès national du MRP à Toulouse.
- **8 mai** : discours de Vincent Auriol à Amiens.
- **7 - 10 mai** : congrès de La Haye (avec P.H. Teitgen), qui va donner naissance au Mouvement Européen.
- **15 mai** : l'Assemblée adopte le rapport Deixonne sur les écoles des Houillères; l'UDSR, favorable à un rapprochement avec le RPF, tient son deuxième congrès national à Paris; René Pleven y déclare que le congrès MRP lui laisse une "impression nauséeuse".
- **23 mai** : le Journal Officiel publie le premier décret dit Poinso-Chapuis (voir ci-après).
- **28 mai** : formation d'un cartel syndical CFTC-FO.
- **29 mai** : dans un discours à Quimper, Vincent Auriol cri-

tique l'attitude du RPF.

Mercredi 19 mai

La réunion est présidée par Joannès Charpin. Elle regroupe 71 députés.

Deux sujets principaux à l'ordre du jour : l'adoption en première lecture du rapport Deixonne sur **la nationalisation des écoles des houillères et le relèvement du prix des loyers.**

Henri Gallet (Vienne), se référant à une promesse qui aurait été faite par le président du Conseil, demande que l'on donne effectivement aux écoles privées des houillères un ballon d'oxygène.

Paul Boulet (Hérault) fait remarquer que la question de la laïcité est menaçante pour toute majorité autre qu'une majorité de type Front Populaire. Il adjure donc le Groupe de ne pas ressusciter cette querelle et de ne pas prendre une attitude de bataille dans le débat.

Robert Bichet (Seine-et-Oise) regrette que le MRP n'ait pas pris position contre le projet de loi Ramadier en son temps. A son avis, à ce moment-là, en octobre 1947, le MRP aurait pu faire accepter par les socialistes un texte transactionnel.

Maurice Guérin (Rhône), qui a eu, le matin même, une conversation avec le socialiste Binot, croit que le sectarisme n'est pas généralisé dans le Groupe de la SFIO. A son avis, une entente avec lui est possible.

Henri Teitgen (Gironde), qui pense à la réforme de l'enseignement, souhaite qu'on aille au fond du problème et qu'on vide la querelle.

André Denis (Dordogne), pense qu'on ne pourra éviter le rebondissement de l'affaire lors de la toute prochaine discussion en commission du rapport Mazier (socialiste) sur la formation professionnelle.

Jean Catrice (Nord) demande au Groupe de ne pas tomber dans le piège des démagogues, qui guettent la moindre occasion de faire trébucher le Gouvernement, avec d'autant plus de ténacité que l'équipe de Robert Schuman approche davantage du succès réservé à son entreprise de relèvement national.

Henri Meck (Bas-Rhin) estime inopportun de soulever le problème de l'école privée.

Henri Gallet se méfie de la démagogie de l'extrême droite.

André-François Mercier (Deux-Sèvres) pense qu'on ne peut résoudre le problème que par la bande.

Robert Bichet note qu'il est impossible d'aider officiellement les écoles privées ; toute action en ce sens serait aujourd'hui une menace grave pour le Gouvernement.

Louis Michaud (Vendée) fait observer que le problème est posé, qu'on le veuille ou non. La grève administrative des municipalités va s'étendre dans les départements de l'Ouest, ce qui ne facilite pas la tâche du Gouvernement.

Georges Coudray (Ille-et-Vilaine) demande que dans ce domaine on use de la plus grande discrétion.

Henri-Louis Grimaud (Isère) expose que devant les conséquences financières et sociales d'une **majoration importante du prix des loyers,** les membres de la Commission de la Justice ont décidé de laisser au Gouvernement l'initiative des propositions dans ce domaine.

Il semble que les ministres envisagent une majoration uniforme de 25 à 50%. Mesure inacceptable ! Chacun sait que l'anarchie la plus complète règne actuellement dans les prix des loyers. Il ne peut donc être question de décider des majorations sur les bases actuelles ; **un reclassement préalable et complet des immeubles est nécessaire.**

Le deuxième objectif sera la création d'une allocation-logement mais aucun moyen de financement suffisant n'a été trouvé jusqu'à présent.

Henri Teitgen estime que la construction d'immeubles nouveaux est la meilleure façon de résoudre le problème du logement.

Henri-Louis Grimaud lui répond qu'actuellement il ne peut être question de construire que pour se loger soi-même.

Robert Lecourt (Seine) dit que la clé du problème est de trouver les 10 milliards nécessaires au financement de l'allocation-logement.

Lionel de Tinguy (Vendée) a une information officieuse : le Fonds d'action sanitaire et sociale était bénéficiaire à la fin de l'exercice 1997 de plusieurs milliards.

Georges Coudray rappelle que la politique de la construction a été longuement étudiée au Congrès de Toulouse. Il constate que malheureusement il faut se contenter provisoirement de conserver en l'état les immeubles existants. Il note l'importance de l'information donnée par de Tinguy.

Henri-Louis Grimaud veut en modérer la portée : le Fonds ne sera pas bénéficiaire en 1948.

Mardi 25 mai

Le premier **décret Poinso-Chapuis,** daté du 22 mai, a été publié au Journal Officiel du 23.

A l'ouverture de la réunion du Groupe MRP du 25, présidée par Marcel Poimboeuf (79 présents), **Robert Lecourt** invite ses membres "à ne pas faire de tapage" à ce sujet.

De quoi s'agit-il ? D'une mesure éminemment sociale en faveur de toutes les familles nécessiteuses, et non pas réservée aux familles qui envoient leurs enfants dans une école privée. Pratiquement, les associations familiales, qui réclament ce pouvoir depuis longtemps, sont habilitées à recevoir des subventions et à les répartir entre les familles nécessiteuses.

Où est l'atteinte à la laïcité dans cette réforme ?

Peu importe : le PC trouve là l'occasion d'éprouver la cohésion de la majorité; le 28 mai, le Groupe communiste dépose une proposition d'abrogation du décret avec demande de discussion d'urgence. Le socialiste Maurice Deixonne leur emboîte le pas, malgré la prudence des ministres de la SFIO...

Il est vrai qu'un incident entre ministres socialistes et ministres MRP a eu lieu un mois plus tôt à propos des écoles des houillères du Gard, incident qui est relaté à la page 158, 2e partie, d'un recueil de textes sur l'histoire de la IVe République, numéro 358, dans la collection Historiens et Géographes, revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, BP 6541, 75063 Paris Cedex 2.

En avril, Edouard Depreux , ministre de l'Education nationale, invite confidentiellement son collègue André Marie, radical, ministre de la Justice, à chasser les occupants sans titre des écoles des houillères. Prévenu, Pierre-Henri Teitgen, ministre des Forces armées, télégraphie à la fédération MRP du Gard que toute expulsion serait illégale et qu'il faut résister sur place. Le message est intercepté par le préfet qui le communique... à Edouard Depreux...

Pour Deixonne et ses amis, il y a bien une offensive du MRP en faveur des écoles privées.

Jules Moch, socialiste, ministre de l'Intérieur, obtient de Robert Schuman qu'il soumette le décret au Conseil d'Etat pour examen de sa légalité.

Le 3 juin, le Conseil d'Etat rend son avis : pour être applicable, le décret pris officiellement par le ministre de la Santé publique et de la Population doit obtenir le contreseing de son collègue de l'Education. En outre, le décret doit être complété par une circulaire d'application.

L'appel de Robert Lecourt aux députés MRP de rester

calmes et discrets, ce 25 mai, amène le Groupe à se limiter, provisoirement, à un débat sur **les prix agricoles.**

Jean Terpend-Ordassière reconnait que les coefficients d'augmentation des prix agricoles à la production sont sensiblement supérieurs à ceux qui s'appliquent aux objets d'équipement et de production.

Toutefois, ce fait, selon lui,ne permet pas de conclure que les prix agricoles soient en général trop élevés, et cela pour deux raisons.

La première, c'est que l'agriculture française doit et veut être modernisée, ce qui provoque pour l'entreprise agricole des coûts supplémentaires qui n'intervenaient pas dans le calcul des prix de revient d'avant-guerre.

La seconde, c'est que les prix agricoles actuels ne respectent pas la hiérarchie des valeurs des produits auxquels ils s'appliquent. C'est ainsi que la viande est à un prix trop élevé par rapport au lait et au blé, et nous supportons d'ailleurs les conséquences de ce déséquilibre.

La majoration du prix du blé et du lait doit aussi provoquer la baisse d'autres denrées notamment de la viande, en rendant ces produits plus rentables.

D'ailleurs, le Gouvernement a pris l'engagement de réviser le calcul du prix de revient de ces deux produits. Peut-il revenir sur ses promesses ? Envisage-t-il de recourir aux subventions ? Prend-il la responsabilité de cette hausse partielle qui doit être un élément important de l'équilibre économique recherché ? Le choix lui est en grande partie réservé.

Robert Buron montre le Gouvernement à la croisée des chemins. Les prix agricoles à la production sont actuellement ceux de 1947. Or, depuis l'année dernière, les prix industriels ont marqué une hausse sensible qui tend à provoquer la hausse des prix agricoles. Le Gouvernement pensait les maintenir grâce à l'abondance des récoltes de 1948 et au fléchissement brutal qui ne devait pas manquer de frapper les prix industriels eux-mêmes, gonflés artificiellement au début de l'année pour activer la production.

Mais les récoltes ne sont pas encore faites et le fléchissement des prix industriels est lent à venir.

Si le Gouvernement se refuse à recourir aux subventions menaçantes pour le budget, va-t-il lâcher les prix du blé et du lait, ce qui nous rapprocherait des possibilités de hausse des salaires ? Envisage-t-il de réviser sa politique économique ?

La question nous intéresse d'autant plus que nous avons soutenu courageusement pendant cinq mois son expérience et que le Congrès de Toulouse s'est prononcé sans équivoque il y a quinze jours pour la poursuite de l'effort entrepris et la réalisation d'une "baisse moyenne sensible des prix à la consommation".

Maurice Schumann propose un certain nombre de mesures pratiques permettant de réduire l'acuité du problème, avec cet avantage considérable de rester dans l'orientation générale suivie jusqu'ici : la révision des coefficients de base des céréales, l'étude du rapport entre les prix du blé et des céréales secondaires (problème qu'il regrette de voir toujours éludé par le Gouvernement) la compression des intermédiaires (notamment dans la profession laitière).

Robert Bichet doute que la hausse du prix du pain fasse diminuer le prix de la viande; les mauvaises habitudes se perdent difficilement. Dans ces conditions, comment faire comprendre une nouvelle politique par nos militants ?

Emile Bocquet (Nord) réclame des importations importantes de céréales secondaires et de tourteaux et une production accélérée des engrais.

Joseph Dumas (Seine) qualifie de démentielle toute augmentation du prix du pain et du lait; les militants de la Seine, qui ont participé courageusement à la campagne de baisse organisée par le journal "l'aube", se verraient couverts de ridicule.

René Charpentier constate une fois de plus que l'on se refuse à envisager le problème agricole dans toute son ampleur; il est persuadé qu'on ne parviendra pas à assainir l'agriculture dans de telles conditions.

Auguste Farinez demande que l'on pense davantage aux petits exploitants.

Juin 1948

Le 1er juin, par 402 voix contre 183, l'Assemblée Nationale vote la confiance au Gouvernement Schuman à propos du licenciement d'un certain nombre de fonctionnaires. En revanche, le décret dit Poinso-Chapuis du 22 mai continue à entretenir un climat de crise.

Le Gouvernement porte à 250 grammes la ration quotidienne de pain.

A Londres s'achève la Conférence des Occidentaux (France, Royaume Uni, Etats-Unis) sur le futur statut de l'Allemagne occidentale.

Le 3 juin, le Conseil d'État rend son avis sur le décret dit Poinso-Chapuis (voir plus haut).

Le 5 juin, dans la baie d'Along, Bao-Daï, ex-empereur d'Annam (jusqu'en 1945) rencontre Emile Bollaert, Haut-Commissaire de France en Indochine. Un accord est signé, reconnaissant l'indépendance du Viêt-nam en qualité d'Etat associé (avec unité des 3 kys).

Le 10 juin, de Gaulle condamne les Accords de Londres sur l'Allemagne.

Le 11 juin, le décret dit Poinso-Chapuis du 22 mai est remplacé par un nouveau texte,résultat d'une transaction organisée au niveau gouvernemental.

De Gaulle prononce des discours à Moulins le **12 juin**, à Nevers le 13 juin, à Verdun le 20 juin (sur le cas Pétain).

Le 17 juin, l'Assemblée Nationale approuve les Accords de Londres.

23 juin : sortie du premier avion à réaction français; début du blocus de Berlin

24 juin : l'Assemblée adopte la loi sur les loyers. Première expédition polaire française avec Paul-Emile Victor.

28 juin : accord franco-américain pour l'application du Plan Marshall.

Mardi 1er juin
La querelle scolaire

Réunion du Groupe de l'Assemblée et du Groupe du Conseil sous la présidence de Charles Bosson (sénateur de la Haute-Savoie). Nombre de présents non indiqué.

Maurice Schumann expose que le problème posé par le décret du 22 mai, critiqué par le Conseil d'Etat, est politiquement insoluble dans l'état actuel des choses.

Le problème politique se réduit aux relations entre le M.R.P. et la S.F.I.O. Il s'agit de savoir si nous obtiendrons que le statu quo en matière scolaire soit interprété intégralement ou si nos partenaires exigeront qu'il soit interprété restrictivement contre l'école privée.

Le voyage du Président de la République en Bretagne témoigne de l'attachement des populations catholiques à l'idéal républicain. Si les socialistes, par leur intransigeance, provoquaient la crise et peut-être la chute de la République, ce serait eux qu'il faudrait accuser d'avoir sacrifié le régime au sectarisme.

Le décret incriminé s'inscrit dans l'esprit et la lettre de l'ordonnance du 3 mars 1945; il ne modifie donc pas le statu quo; nous ne pouvons accepter son abrogation.

André-François Montell (Finistère) examine le cas où le

Conseil d'Etat se prononcerait contre la légalité du décret. Il fait remarquer que même en ce cas nous devrions poursuivre notre effort pour que les familles obtiennent l'aide à laquelle elles ont droit.

Fernand Jarrié (conseiller du Gard) déclare que les militants du Gard s'estiment sacrifiés. Le décret peut ramener la confiance; son abandon signifierait notre perte dans un bon nombre de départements.

Joseph Dumas (Seine) souligne que nous avons encore une fois le mauvais rôle. Il adjure ses collègues de ne plus céder. Il doute de l'opportunité de confier le décret à l'examen du Conseil d'Etat.

Maurice Schumann lui répond que Robert Schuman a pris cette initiative par volonté d'aboutir rapidement et dans la clarté.

Lionel de Tinguy constate que les grèves administratives de Vendée trahissent un malaise réel et profond des populations. Ce malaise profite au P.R.L. et compromet le M.R.P. Notre salut commande que nous allions jusqu'au bout dans le sens de l'efficacité discrète mais réelle; pour prouver notre bonne foi, acceptons que les premières mesures soient faites en faveur des écoles laïques; mais, sur le fond, aucun recul n'est désormais possible.

Marcel Poimboeuf (Vosges) craint que, si le M.R.P. recule après s'être autant engagé, le P.R.L. ne le remplace auprès des populations de nombreux départements.

Edouard Thibault (Gard) souligne la déception des militants du Gard. Il fait état d'une motion votée par le Comité Directeur de sa fédération qui équivaut à une véritable mise en demeure à l'égard des parlementaires. Il n'est plus possible d'éluder le problème et il n'est plus question de sacrifier notre doctrine à la stabilité gouvernementale.

Etienne Gilson (conseiller élu par l'Assemblée) se réjouit que, pour la première fois depuis une cinquantaine d'années, un acte ait été accompli par un Gouvernement vers une solution d'ensemble du problème de l'enseignement libre, et c'est à l'honneur du M.R.P. Mais si nous ne tenons pas fermement, nous quitterons notre propre terrain.Certes, posé entre l'Etat et l'Eglise, le problème de l'enseignement libre est insoluble. Mais posé entre des groupes de citoyens et l'Etat, comme il l'est aujourd'hui, il peut et doit être résolu. Le décret a pour but de venir en aide aux usagers des écoles libres sans atteinte au principe de la légalité républicaine.

Jacques Foulupt-Espéraber (Haut-Rhin) pense que nous affermirons notre position en montrant que le décret s'intègre dans le statu quo juridique.

André Armengaud (conseiller élu par l'Assemblée) demande que nous ne cédions rien au radicalisme politique après avoir cédé de mauvais gré en matière financière au radicalisme économique.

Charles Barangé (Maine-et-Loire) estime que si nous sommes absolument intransigeants, il y a beaucoup de chances pour que ce soit nos partenaires qui le soient moins.

Raymond Roques (Haute-Garonne) pense que nous avons une excellente occasion de reconquérir les populations de la région de Toulouse, que les journaux radicaux tentent de nous enlever.

Jean Labrosse (Var) estime que notre échec aux élections municipales de Draguignan est dû à l'affaire des écoles des houillères.

Robert Lecourt assure ses collègues que le langage tenu la veille par Robert Schuman a été aussi ferme que le leur.

Mercredi 2 juin
Menace de crise

Président : Joannès Charpin; nombre de présents : non précisé. A l'ordre du jour : le projet gouvernemental relatif **au dégagement des cadres de la Fonction publique d'un certain nombre de fonctionnaires.**

Yves Fagon (Seine) approuve le projet gouvernemental.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) défend l'amendement qu'il a déposé avec René Penoy.

Robert Lecourt est en mesure de faire état d'une manoeuvre des radicaux en vue de provoquer la chute du Gouvernement dans la nuit même.

René Penoy (Ardennes) regrette de ne pas avoir été informé de l'avis de Robert Schuman sur son amendement avant son dépôt.

Joseph Dumas fait observer que dans la pratique cet amendement ne servirait pas les fonctionnaires.

Henri Bouret (Côtes-du-Nord) a le sentiment que la position du MRP se trouve verrouillée aussi bien sur l'école libre que sur les fonctionnaires. Dans ces conditions, si le Gouvernement doit aller à l'échec, il est préférable qu'il tombe sur les économies car la laïcité divise la France en deux blocs.

Maurice Schumann pense que la crise est évitable. Il propose au Groupe de s'en tenir au problème des fonctionnaires.

Pierre-Henri Teitgen craint que nos adversaires ne voient dans l'amendement Penoy la preuve que nous sommes opposés aux économies.

Paul Boulet (Hérault) proteste contre les méthodes du Gouvernement, qui use de la question de confiance sur les problèmes importants dès que l'Assemblée prétend donner un avis en vue de les résoudre.

Jean Catrice (Nord) veut protester vigoureusement contre le défaitisme du Groupe à l'égard du Gouvernement. Il demande à Alfred Coste-Floret de renoncer à son rapport pour avis fait au nom de la Commission de la Réforme administrative.

André Noël (Puy-de-Dôme) note qu'une attitude intransigeante de l'Assemblée sur le dossier des fonctionnaires favoriserait le départ du ministre des Finances (René Mayer), dont on dit qu'il souhaite partir et entraînerait ainsi la crise ministérielle.

Henri Meck (Bas-Rhin) regrette que certains membres du Groupe envisagent à la légère une crise ministérielle après avoir proclamé pendant des mois que l'oeuvre du Gouvernement Schuman allait porter ses fruits.

Alfred Coste-Floret annonce qu'il se démet de son rapport.

La répartition des produits industriels reste indispensable

Extraits du Bulletin d'information.

Robert Lacoste, ministre (socialiste) de l'Industrie et du Commerce, fait le 4 juin un exposé devant la Commission des Affaires économiques sur la répartition des produits industriels.

• **Charbon :** un certain assouplissement des livraisons de charbon domestique est envisagé.

• **Electricité :** la situation est préoccupante; la consommation actuelle (87 millions de Kwh par jour) est aussi élevée que pendant les périodes d'hiver.

• **Acier :** la production est de 30% supérieure à celle de 1938; mais, en raison des énormes besoins, la répartition doit être encore maintenue.

• **Carburants :** nos ressources sont de cent mille mètres cubes par mois, inférieures à nos besoins.

• **Pneumatiques :** nos besoins ont doublé depuis 1938 et nos ressources sont à peu près les mêmes.

• **Ciment :** grâce à l'effort de production, on envisage l'abandon de la répartition.

Commentaire du ministre : "Ce sont les faits qui comman-

dent le maintien ou la suppression du système de répartition et non pas des préférences doctrinales".

Dans la discussion qui suit l'exposé du ministre, deux commissaires MRP interviennent :

Fernand Mauroux (Gers) demande que l'orientation générale de la politique de répartition soit déterminée en vue du redressement économique du pays;

Amand Duforest (Sarthe) réclame une augmentation des attributions accordées aux artisans.

Exposé de Pierre de Chevigné sur la situation à Madagascar

Extraits du Bulletin d'information.

A la réunion du Conseil politique du Groupe, le 4 juin, Pierre de Chevigné, Haut-Commissaire de France à Madagascar, fait un exposé sur la situation dans la Grande Ile: les mesures qu'il a prises pour accélérer la pacification; l'inutilité de faire juger les parlementaires malgaches en France, étant donné que la France est capable de rendre la justice dans tous ses territoires; l'action entreprise dans les domaines de l'enseignement, de la protection du travail et du développement économique.

Exposé d'André Burlot sur les entreprises aéronautiques

Extraits du Bulletin d'information.

Au cours de la même réunion, **André Burlot** (Loir-et-Cher) expose les conclusions du dossier qu'il a présenté au Conseil une semaine plus tôt. Il résume ainsi les réformes à entreprendre :

- Réforme du ministère de l'Air
- Réforme des conseils d'administration des sociétés aéronautiques
- Renouvellement des cadres
- Concentration des moyens de production
- Cas particulier de la Snecma

Le Groupe de la famille

Lu dans le Bulletin d'information du Groupe 1948 n° 56 :

A la suite des 30 naissances récentes au foyer de plusieurs députés MRP, le chiffre total des "enfants du Groupe MRP" s'élève à 475 au 1er juin 1948. Ce chiffre mérite d'être rapproché de celui qui avait été établi voici deux ans : 422.

Le pourcentage actuel (nombre des enfants par rapport au nombre des députés du Groupe) est de 3,08 (en janvier 1948 : 2,8) contre 1,6 pour le Groupe SFIO et 1,4 pour le Groupe communiste.

Si l'on tient compte du fait que 17 des 154 députés MRP sont célibataires, le pourcentage pondéré est de 3,5 enfants par député MRP chef de famille.

Mardi 8 juin
La querelle scolaire : la circulaire et l'arrêté d'application.

La séance est présidée par Maurice Lucas. Il y a 74 présents.

Robert Lecourt fait le point des négociations qui ont repris entre les représentants de la majorité après le décret dit Poinso-Chapuis du 22 mai.

Les radicaux se montrent aussi intransigeants que les socialistes; l'UDSR manifeste peu d'empressement pour accepter le décret.

Une circulaire d'application a été étudiée par les trois ministres intéressés : Germaine Poinso-Chapuis, Edouard Depreux et Jules Moch. Le Conseil des ministres a pris une décision.

André Monteil (Finistère) - Quelle décision ? Il est regrettable que le président du Groupe possède aussi peu de renseignements précis ! Je déplore une nouvelle fois que les décisions semblent devoir être prises sans l'avis des parlementaires. Je me refuse à préjuger de mon attitude dans l'avenir.

Paul Hutin-Desgrées (Morbihan). - Je considère le décret du 22 mai comme une affaire accidentelle et secondaire. Le véritable problème est de savoir si, en nous référant à nos principes essentiels, nous pouvons désormais poursuivre notre collaboration avec la SFIO.

Le débat est suspendu dans l'attente de Germaine Poinso-Chapuis. Il est repris une demi-heure plus tard. Le bruit court dans le Groupe qu'elle a refusé ou du moins tenté de refuser le décret mais qu'elle a dû céder à la demande de Robert Schuman.

Germaine Poinso-Chapuis affirme que son attention, en signant le décret du 22 mai, n'était pas de rétablir les subventions aux écoles libres, car si le M.R.P. voulait rétablir les subventions il le dirait clairement. La seule intention du Gouvernement a été de placer dans une égalité de chances tous les enfants de France. Parce que le Conseil d'Etat a reconnu la légalité du décret, nous étions en droit d'espérer que la SFIO s'incline comme nous nous serions inclinés nous-mêmes si le décret avait été déclaré illégal.

Elle expose l'économie de l'arrêté et de la circulaire interprétatifs du décret qui, selon elle, comportent des concessions de forme et des garanties de fond.

Les élèves du premier degré recevront des dons en nature et des bons d'achats individuels. Ceux du second degré de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur se verront accorder des bourses d'études. Les listes des bénéficiaires seront soumises au visa du Conseil supérieur de l'Education Nationale et des Conseils académiques. Elles seront affichées après agrément des préfets dans les mairies. Les fonds privés ne seront pas soumis à ce contrôle.

Lionel de Tinguy (Vendée) se déclare peu satisfait par ces textes. Il reproche à la SFIO d'avoir exigé un arrêté afin de donner aux limites d'application du décret un caractère réglementaire. A son avis, le système de l'affichage n'est rien d'autre que vexatoire; la loi nouvelle prendra l'apparence d'une loi d'assistance et le MRP risque d'être tourné en ridicule. Il se dit ennemi du statu quo scolaire et, persuadé de la chute fatale du Gouvernement, il réclame du Groupe une attitude intransigeante.

André Monteil déclare qu'il préférerait l'absence du décret au décret ainsi assorti. Pour lui, le problème n'est pas seulement de principe : en effet, si rien n'est fait en faveur de l'école libre, un million d'enfants se trouveront sans instituteurs en octobre prochain. Il critique vivement, lui aussi, l'affichage obligatoire, qui sera considéré comme une mesure humiliante, et le visa du Conseil supérieur de l'Education nationale, qui lui apparait comme la meilleure chance de répartitions faites avec partialité. Il dénonce les manoeuvres démagogiques de gauche et de droite qui ne manqueront pas d'ébranler le MRP si un tel texte était ratifié par le Groupe.

Jean Cayeux (Seine) s'étonne des concessions accordées à la SFIO. Il rappelle cette parole de Robert Schuman : "J'irai jusqu'au bout quelles que soient les contingences".

Yvon Coudé du Foresto (conseiller des Deux-Sèvres et sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement) reconnait que l'arrêté et la circulaire d'application vont mécontenter tout le monde mais il estime que le point de chute est mal choisi.

Maurice Schumann (Nord) rappelle à Monteil et à de Tinguy que seul le statu quo scolaire a permis d'engager des négociations. Il invite le Groupe à mesurer les conséquences

d'une crise ministérielle, en particulier sur l'école libre.
Josée Dupuis (Seine, professeur de cours complémentaire dans l'école publique), s'étonne que certains de ses collègues semblent se dissocier **de la véritable doctrine MRP en matière d'enseignement libre, qui est l'intégration et non pas les subventions.** Elle estime que le point de chute est électoralement mauvais parce qu'il serait inefficace; au surplus, la recherche d'un point de chute n'est pas en soi digne du MRP.
Robert Lecourt informe les participants à la réunion que le Groupe SFIO a donné mandat aux ministres socialistes de reprendre les négociations.
Maurice Schumann y voit un signe favorable.
Germaine Poinso-Chapuis, s'adressant à Monteil et à de Tinguy, déclare qu'elle ne veut pas laisser subsister une équivoque : le décret du 22 mai ainsi complété est un compromis nécessaire à l'existence d'une majorité; il est aussi actuellement le seul moyen efficace pour aider l'enseignement libre, tout en n'étant pas la réalisation des voeux du MRP.

Emile-Louis Lambert (Doubs), spécialiste des problèmes **d'anciens combattants et victimes de guerre** avec Roger Devémy, fait une communication sur l'opinion des associations concernant les lois récentes; il énumère celles de leurs revendications qui n'ont pas encore été satisfaites : carte du combattant, pension des veuves de guerre, statut des déportés et internés, anciens combattants, retraite du combattant.

Le scandale de la Snecma

Au cours de cette réunion du 8 juin, André Burlot (Loir-et-Cher), membre de la Commission des Finances, fait un exposé sur la crise de la Snecma.

Le Gouvernement vient de consentir à cette société nationale un crédit de 950 millions de francs, ce qui n'est d'ailleurs pas normal. Désormais, les crédits qu'appellent l'arriéré de l'exercice 1947 et les besoins prévus pour les deux prochains mois s'élèvent à un milliard et demi.

Le projet gouvernemental n'est pas satisfaisant; les pouvoirs conférés à l'administrateur sont exorbitants et, de plus, inefficaces.

L'orateur propose de mettre la Snecma, à laquelle est applicable la loi de 1867, en liquidation judiciaire et de créer à côté une autre Société nationale avec un capital nouveau fourni par l'Etat, en conservant le personnel de valeur et les usines intéressantes.
Jean Catrice (Nord) critique également les pouvoirs accordés à l'administrateur provisoire.
Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine, ministre des Forces armées) énumère les fautes techniques commises par Charles Tillon (ministre communiste de l'Air dans le premier cabinet de Gaulle de 1944 et 1945, puis ministre de l'Armement dans le deuxième cabinet de de Gaulle et dans les cabinets Gouin et Bidault) :

- anarchie dans la direction technique et industrielle du ministère;
- absence de programme;
- répartition illogique des efforts;
- personnel choisi pour ses opinions politiques.

Les rapports Pellenc et Chalandon, semblables dans leurs conclusions générales, ont éclairci une situation complexe. Les derniers mois ont été mis à profit pour faire un large inventaire de la construction aéronautique. Pendant ce temps, le Conseil d'administration était rénové et des techniciens de l'aviation y remplaçaient les fonctionnaires incompétents.

Le fond du problème est de savoir si la France est capable de posséder une véritable industrie aéronautique, étant donné qu'une telle entreprise réclame un équipement de plusieurs dizaines de milliards et un temps de recherche de cinq à sept années.

Réduire les activités secondaires inutiles soulève le problème des licenciements de personnel; la cession des usines superflues apparait difficile en raison de l'absence d'acheteurs; le système budgétaire des douzièmes provisoires ne permet pas d'entreprendre un programme...

Suite le lendemain.

Mercredi 9 juin
Le scandale de la Snecma (suite)

Le Groupe MRP tient trois réunions ce 9 juin 1948 :

- l'une à partir de 14h30, sous la présidence de Marcel Poimboeuf, avec 76 présents, sur la Snecma;
- la seconde à partir de 17h30 sous la présidence d'Ernest Pezet (conseiller élu par l'Assemblée) avec 81 présents pour entendre un exposé de Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, sur "les recommandations de Londres";
- la troisième à partir de 21 h sous la présidence d'Ernest Pezet, avec 73 présents, afin de poursuivre le débat de politique étrangère.

André Burlot commente le choix de M.Potez comme administrateur et déclare qu'en tout état de cause trop de pouvoirs sont attribués à un seul homme.
Pierre-Henri Teitgen n'est pas favorable à la mise en liquidation judiciaire de la Snecma; celle-ci est dans une situation spéciale et sa faillite porterait un coup sérieux au crédit de l'Etat. En outre il voit quelques difficultés dans l'application de sanctions réclamées par André Burlot.
André Burlot se déclare prêt à renoncer à sa propostion de mise en liquidation judiciaire, mais il tient aux sanctions.
Jean Catrice attend du Gouvernement un projet de statut des entreprises nationales. Il s'écrie : "Les parlementaires sont comptables devant le public des milliards engloutis par la Snecma. Des fautes non seulement techniques, extrêmement graves, ont été commises. Elles doivent être sanctionnées. Il ne faut pas pour autant abandonner la fabrication aéronautique en France; il nous faut, au contraire, chercher à rattraper notre retard. La faillite de la Snecma, c'est la faillite du fonctionnarisme et de l'incompétence".
Pierre-Henri Teitgen rappelle les réformes apportées depuis quelques mois au sein de la Snecma, en particulier celles du Conseil d'administration. Il démontre que les bénéfices scandaleux de certaines personnalités sont légalisés par le mode de calcul illogique de leurs rétributions.
Paul Couston (Vaucluse) fait des réserves sur les personnalités de MM. Potez, Mayer et Pellenc.
Louis Siefridt (Seine-Inférieure) estime que la liquidation judiciaire est une formule malhonnête.
Louis Bour (Seine) craint que M.Mayer ne conserve dans la société que ses amis politiques.
Maurice Finet (Seine-et-Oise) demande que l'on sauve les résultats déjà obtenus dans la Snecma.
Jean Blocquaux (Ardennes) critique la qualité des moteurs de la Snecma.
La suite de ce procès-verbal a disparu de nos archives.

Les Recommandations de Londres.

Georges Bidault. - Il n'y a pas d'espoir actuellement d'aboutir à un traité de paix avec l'Allemagne. Nous aurions préféré discuter à quatre (avec l'URSS), mais la coupure du monde est un fait et nous avons dû en tirer les conséquences pour régler provisoirement le problème allemand.

Les positions françaises ont toujours été très éloignées de celles des Alliés; en particulier, nous réclamons depuis des

années le détachement de la Ruhr, mais nous sommes seuls à le demander. Le temps presse et il nous a bien fallu discuter. Ces négociations ont abouti aux Recommandations de Londres qui marquent un rapprochement des thèses anglo-américaines et de la thèse française.

La Ruhr. N'ayant jamais pu obtenir un accord sur le détachement éventuel de la Ruhr du reste de l'Allemagne, nous avons demandé que soit décidée la propriété internationale des mines; nous avons encore échoué. Nous avons alors demandé le contrôle de la gestion et de la répartition du charbon, du coke et de l'acier; nous venons d'obtenir celui de la répartition. Les résultats sont maigres, mais en refusant ce qui nous était accordé, nous n'obtiendrons rien du tout puisque la France est absente de la Ruhr.

Certains estiment scandaleux la répartition des voix dans cet organisme international; mais comment pourrions-nous raisonnablement réclamer la maîtrise de la Ruhr, alors que nous n'y sommes pas présents?

En 1918, nous avions à ce sujet obtenu beaucoup moins et, jusqu'à une date récente, les Anglo-américains s'étaient toujours refusés à envisager un contrôle international dans la Ruhr pendant leur occupation militaire.

Organisation politique. La zone française compte 6 millions d'habitants, la zone anglo-américaine 42 millions. Notre thèse fédéraliste, à laquelle s'opposent les Anglo-saxons, ne peut triompher dans les faits. Nous avons cependant obtenu l'introduction du principe fédéraliste dans l'organisation politique de l'Allemagne.

Sécurité. Quelles que soient les garanties que nous obtenions contre l'Allemagne, les véritables dangers subsistent. Si nous conservons une attitude intransigeante, l'unification de l'Allemagne se fera sans nous et nous mettrons en cause l'alliance de la liberté. Nous avons préféré à cette attitude négative et dangereuse la discussion et nous avons obtenu l'occupation militaire jusqu'au traité de paix et l'occupation illimitée des régions-clés.

Nous avons obtenu tout ce que nous pouvions obtenir; nous avons donc fait notre devoir et tenu nos promesses.

Une discussion s'ouvre à la suite de cet exposé de Georges Bidault.

Robert Buron. - Les attaques qui sont dirigées actuellement contre Georges Bidault ne visent pas sa politique mais sa personne et le Gouvernement. Il convient de dénoncer les manoeuvres des radicaux qui veulent éviter une cassure de la majorité sur la laïcité, mais verraient bien dans le débat de politique étrangère un point de chute intéressant.

Marc Scherer (Haute-Marne) rapporte les travaux de la Commission des Affaires étrangères, où sa motion n'a obtenu qu'une courte majorité : 21 voix contre 20.

La séance du Groupe est suspendue. Elle reprend à 21 heures.

André Monteil. Les promesses de soutien américaines sont seulement verbales; notre politique étrangère et militaire ne repose que sur ces promesses. Or, nous n'avons pas le droit de nous cacher que notre armée est inefficace si elle n'obtient pas de l'extérieur l'armement moderne; malheureusement un prêt-bail d'armes ne peut nous être accordé actuellement par l'Amérique, qui a liquidé la plus grande partie de son armement de la dernière guerre. Dans ces conditions, nous devons faire la politique étrangère de nos moyens militaires.

Maurice Schumann reconnait que Georges Bidault a obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir par la voie diplomatique; à son avis, il est donc impossible de rejeter les Accords. Il fait toutefois des réserves sur l'efficacité du contrôle de la répartition, sur la solidité des principes reconnus de fédéralisme et surtout sur les garanties de sécurité. Il est certes d'accord avec Bidault quand celui-ci assure que le péril purement allemand n'existe plus et n'existera plus avant longtemps. Mais il voit la survivance d'un nazisme international qui hait davantage les démocraties que le bolchevisme. Toutes ces forces anti-démocratiques réparties dans le monde et ralliées un jour autour de l'U.R.S.S. peuvent menacer notre pays d'une nouvelle invasion.

Si cette menace se précisait, nous, qui sommes intégrés dans l'alliance de la liberté, n'en serions toutefois pas couverts. Il est donc opportun de faire savoir à l'opinion étrangère qu'il nous est difficile d'accepter les Accords. Seule une telle attitude peut rendre nos partenaires plus compréhensifs et nous éviter que des conditions politiques accompagnent le Plan Marshall. Si cette dernière éventualité se réalisait, nous assisterions à une grande victoire de la propagande communiste.

Il invite Bidault à rejoindre le réflexe national.

Jacques Foulupt-Espérabet (Haut-Rhin) félicite Bidault pour les résultats obtenus. L'Allemagne est une réalité de 60 millions d'habitants et rien de constructif ne sera fait dans le règlement du sort de ce pays si on le traite en objet de droit plutôt qu'en sujet de droit. Les concessions que nos partenaires nous ont faites ne sont pas immenses mais réelles et sérieuse.

André Noël (Puy-de-Dôme). - Surtout ne plaidons pas coupables ! La politique de Georges Bidault a bel et bien été un succès. Rien de plus ne pouvait être obtenu. Malgré l'avis du Général de Gaulle, dont l'attitude prouve qu'il n'a pas le sens des réalités, les critiques qui sont faites à Georges Bidault sont de principe et ne visent que le Gouvernement.

Georges Bidault répète qu'il a pris à ses partenaires tout ce qu'il a pu leur arracher. Nous avions à choisir, dit-il, entre l'acceptation de ce qui nous était accordé - qui représente la moitié de ce que nous demandions - et le refus total, ce qui se serait traduit à bref délai par une Allemagne centralisée, la maîtrise allemande dans la Ruhr et le fléchissement de notre alliance avec les nations libres.

A l'issue de ce débat, les Groupes MRP de l'Assemblée et du Conseil adoptent une motion du conseiller **Georges Aguesse** (Loire-Inférieure) qui renouvelle leur confiance à Georges Bidault.

Querelle scolaire : le second décret Poinso-Chapuis (11 juin)

Les négociations menées sous la présidence de Robert Schuman depuis plusieurs jours par les ministres intéressés et les représentants des Groupes de la majorité en vue de réaliser un accord sur les modalités d'applications du décret du 22 mai aboutissent, dans la nuit du 9 au 10 juin, à la rédaction d'un nouveau décret, qui, modifiant et complétant le précédent, va être signé le 11 juin et publié au Journal Officiel du 12 juin.

Jeudi 10 juin

Réunion du Groupe MRP en début d'après-midi ; Maurice Lucas préside. Il y a 85 présents.

Lionel de Tinguy expose le texte de l'accord intervenu quelques heures plus tôt. Il se prononce pour son adoption.

Jean Cayeux (Seine) se félicite des nouvelles mesures de contrôle prévues, plus logiques et plus justes que les précédentes qui n'étaient rien moins que partiales et vexatoires.

André Monteil estime au contraire que les avantages offerts par ce texte à l'enseignement libre sont nuls. Cet accord, dit-il, n'a qu'un avantage, qui est d'ordre politique.

Alfred Coste-Floret (Haute-Garonne) rejoint de Tinguy et déclare que des avantages substantiels sont obtenus. Il rappelle la formule: il faut faire la politique de ses moyens.

Louis Siefridt (Seine-Inférieure) souligne que le texte donne la possibilité au département d'aider à la solution du problème.

André Colin déclare que le texte apporte un élément nouveau : il charge les familles des responsabilités auxquelles elles ont droit. C'est à son avis la première brèche dans le mur de la "laïcité"infrangible depuis cinquante ans. Il ajoute : "Il ne faut pas se faire d'illusions sur les réactions de la SFIO et en particulier du journal "Le Populaire" qui, conscients de leur défaite, ont peur de perdre la face.»

Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan) reconnaît que quelque chose de salutaire a été fait mais il pense qu'il convient de parler d'espérance plutôt que de victoire.

Etienne Fauvel (Manche) déclare que le nouveau décret est une victoire pour la famille et qu'il est bien conforme au programme du MRP et du Conseil National de la Résistance.

Henri Gallet (Vienne) remercie le Gouvernement de son oeuvre et se dit assuré que le MRP reste fidèle à sa ligne de conduite.

Lionel de Tinguy affirme que le MRP aura définitivement gagné s'il sait mettre en pratique les possibilités du décret.

André Monteil dit qu'il s'abstiendra dans le vote.

Robert Lecourt estime qu'en approuvant le décret le Groupe montre d'abord un souci d'efficacité. En effet, dit-il, une faille vient d'être ouverte dans un système vieux de cinquante ans et nous avons la conviction de pouvoir élargir cette faille.

En conclusion, le Groupe approuve le nouveau décret à l'unanimité moins dix abstentions.

Dimanche 13 juin
Représentation des groupes MRP à la Commission Exécutive

Réuni le 13 juin 1998, le Comité National du MRP procède à l'élection de douze parlementaires chargés de représenter les groupes MRP à la Commission Exécutive.

Sont élus :

- Pour le Groupe de l'Assemblée Nationale : Paul Bacon et Francine Lefebvre (Seine), Robert Prigent et Jean Catrice (Nord), Charles Barangé (Maine-et-Loire), Maurice Guérin (Rhône), François de Menthon (Haute-Savoie), Robert Buron (Mayenne).
- Pour le Groupe du Conseil de la République : André Debray, Emmanuel La Gravière, Ernest Pezet, Paul Simon (élus par l'Assemblée Nationale).

Mardi 15 juin
Les Recommandations de Londres (suite)

Le débat au Groupe MRP reprend le 15 juin. La séance est présidée par Marcel Poimboeuf. Il y a 53 présents.

Marc Scherer (Haute-Marne) expose les grandes lignes de l'intervention qu'il doit faire dans le débat en séance publique.

Ou bien la France rejette les Recommandations et alors l'Allemagne se fait sans elle, c'est-à-dire contre elle. Ou bien elle les accepte comme base de discussion et alors elle n'est pas à l'écart d'un règlement du problème allemand et elle est présente dans les travaux visant à améliorer ce réglement.

Au sujet des arguments "patriotiques" de la droite et du RPF, nous devons dénoncer le "splendide isolement" encore réclamé récemment par le Général de Gaulle. En effet, l'isolement de la France se traduirait par l'impossibilité de réaliser les conditions de la paix en Europe; or, il est bien dans la doctrine du MRP de soutenir toutes les maximes de coopération contre celles du repliement et de la négation.

Concernant l'évolution vers la tri-zone en Allemagne, notons que nous y sommes entraînés peu à peu par les événements mais que cette fatalité ne nous est pas nécessairement défavorable.

Maurice Schumann, qui a fait des réserves sur les Recommandations de Londres à la réunion du 9 juin, énumère les idées qu'il développera éventuellement à la tribune.

Logiquement, l'unanimité devrait se faire au Parlement pour accepter la prise en considération des Recommandations, afin de ne pas isoler la France et, pour faire les réserves nécessaires, afin d'aider le Gouvernement à obtenir des Alliés des garanties plus grandes.

N'opposons pas un refus total à ces accords; ce serait en effet insensé de notre part de refermer une porte qu'on nous a entrouverte.. Mais ne nous prononçons pas davantage pour une acceptation totale, qui nous désarmerait dans les discussions à venir.

Certes, quelques passages du texte final sont trop vagues : un accord entre l'un des experts et l'Allemagne est opposable à l'organisme international; il n'est pas prévu d'arbitrage entre la volonté des commandants en chef et celle des assemblées locales allemandes.

Concernant les garanties de sécurité, l'orateur compare les atouts que la France avait pendant l'occupation et qui lui permettraient d'échapper à l'isolement avec ceux qu'elle peut désormais obtenir si elle veut; à savoir : d'une part l'équilibre des alliances et la Résistance, d'autre part la tentative de rester en contact avec l'Est européen et le soutien d'une opinion unanime traduisant les réserves et les appréhensions du peuple français, qui se répercutent sans doute sur l'opinion des pays alliés (discours d'Eden, article de Walter Lipman).

L'isolement de la France, conclut Maurice Schumann, serait catastrophique; tout accord avec nos alliés, même s'il ne nous satisfait pas, doit être pris en considération afin que nous marchions vers le rétablissement de la paix en Europe, car, en dépit des apparences, il ne faut pas désespérer de cette paix.

Jean Cayeux (Seine) songe à la réaction des Allemands en cas de refus de la France; elle apparaîtrait finalement comme une puissance coloniale, désireuse de conserver son gage et sans volonté de régler le problème de la paix.

Jeudi 17 juin
Sur la politique étrangère, la majorité de Troisième Force se précise et se rétrécit.

A l'aube du 17 juin, en conclusion du débat sur les Recommandations de Londres, l'Assemblée Nationale vote un ordre du jour de confiance au Gouvernement, présenté par Marc Scherer (MRP), Pierre-Olivier Lapie (SFIO), Gabriel Cudenet (radical) et Paul Reynaud (Républicain Indépendant), par 300 voix contre 286.

Pour :MRP; SFIO; Musulmans Indépendants; 26 radicaux (dont Queuille et Mendès France) 5 UDSR (dont Forcinal et Viollette); 10 Républicains Indépendants (dont Paul Reynaud et Roclore).

Contre : communistes; Parti Républicain de la Liberté; Action Républicaine; 12 radicaux (dont Daladier, Giacobbi et Godin); 21 UDSR (dont Claudius Petit, Pierre Bourdan et René Pleven); 12 Républicains Indépendants.

Abstentions : 3 PRL (Laniel, Bétolaud, Rollin); 1 Action Républicaine (Courant).

Dans la journée du 17, la Commission de la réforme administrative se rallie à l'unanimité aux principes exposés par **Yves Fagon** dans son rapport sur sa proposition de loi relative à **l'organisation administrative,** qui prévoit l'institution auprès de la Présidence du Conseil d'un Commissariat Général à l'organisation administrative, représenté dans

chaque ministère par des bureaux permanents.

Vendredi 18 juin
Snecma, zones de salaires, politique des prix, Algérie

Le Conseil politique du Groupe prépare le 18 juin la réunion du Groupe convoquée pour le 22.

En l'absence d'André Burlot, en voyage au Maroc, c'est **Jean-Marie Louvel** qui fait le point sur le dossier de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation :

1° La Commission des Finances est parvenue à un accord sur la plus grande partie du projet gouvernemental ; il n'en reste pas moins que les pouvoirs exceptionnels prévus pour l'administrateur provisoire donnent toujours lieu à de sérieuses réserves.

2° Elle a repoussé deux contre-projets : l'un de M. Grésa (communiste) tendant à maintenir en pleine activité la Snecma ; l'autre de M.M. Bouvier O'Cottereau (PRL) et Pinay (RI), visant à dissoudre la Snecma à la date du 30 juin 1948 et à constituer une nouvelle société.

3° Elle a repris le chiffre de 2 milliards 500 millions comme montant maximum des avances du Trésor, tel qu'il était prévu dans le texte gouvernemental.

Examinant un nouveau problème d'actualité, à savoir une révision des zones de salaires (les salaires sont plus élevés à Paris), le Conseil politique du Groupe débat de la politique économique dans son ensemble et en particulier de la politique des prix.

A cette occasion, **Robert Buron** estime possible une baisse plus prononcée des prix industriels et souhaite une meilleure exploitation de la tendance actuelle à l'effondrement de certains cours, comme ceux des Halles. Parlant de la poursuite de "l'expérience Mayer", il impute ses échecs partiels au manque de devises, qui persistera malgré le Plan Marshall en raison de nos besoins croissants en matières premières importées.

Le 18 juin, l'Assemblée Nationale adopte la proposition de résolution de **Mohamed Bentaieb** (Alger) invitant le Gouvernement **à garantir la liberté individuelle des musulmans algériens**

Samedi 19 juin
Partie de campagne au parc forestier de Sylvie en forêt de Chantilly

Extrait du Bulletin d'information du Groupe MRP 1948 n° 65 du 23 juin 1948. (Ce texte est de Jacques Flaud).

Samedi soir, une centaine d'amis et de députés MRP assistèrent à la projection en avant-première continentale du dernier film de Jean Cocteau, "L'aigle à deux têtes".

A cette bande, certes non dépourvue de caractère, fut cependant préféré, par beaucoup, le dessin animé de Grimault (l'autre) (1), inspiré par Prévert (l'autre)(1), qui fut présenté en lever de rideau...

Dimanche matin, malgré les inclémences conjuguées du ciel et de la température, tous ceux ou presque qui avaient décidé de participer à l'honorable partie de campagne se sont risqués à gagner Chantilly, qui par la route (2), qui par le train. Cette intrépidité apaisa les affres des organisateurs et fut récompensée par des apparitions du soleil discrètes, mais certaines, en cours d'après-midi...

Les plus matinaux accordèrent en général la préférence à la visite du château sur celle de la champignonnière, sous la houlette de nos amis Delahoutre, député de l'Oise, et Leclère, maire-adjoint de Chantilly.

Vers 13 heures, les sommités rejoignaient Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen et Pierre Abelin à la mairie du cru, où le Ministre des Affaires étrangères devait répondre au mot de bienvenue d'un maire aussi expert en courses d'obstacles (Chantilly oblige) que les membres du Gouvernement.

L'effectif maximum fut atteint dans le parc forestier de Sylvie où l'on dénombra autour de la table plus de 150 participants, dont un tiers de parlementaires en chair et en os. Georges Bidault, Pierre-Henri Teitgen et notre ami Leclère, "puissance invitante", célébrèrent l'amitié en termes détendus (comme il convenait) et furent bruyamment et sympathiquement approuvés. Pierre-Henri y ajouta des exercices de perche qui n'eussent pas déparé le programme des fêtes militaires dont il doit si souvent assumer la présidence.

En fin d'après-midi, après la promenade et les jeux digestifs, de nombreux talents se révélèrent sur les tréteaux de verdure, allant de la verve comique à la romance ailée. Les juristes avaient assuré la rédaction des livrets.

Et dans le soleil du soir, il en fut qui ne voulurent pas s'en aller... on dit même qu'ils ratèrent le dernier train. Mais cela est une autre histoire.

Mardi 22 juin
Zones de salaires, Snecma

La réunion est présidée par Marcel Poimboeuf. Il y a 85 présents.

Paul Bacon (Seine) précise que le texte adopté par la Commission du Travail sur la proposition de M. Duprat (communiste), amendée par Louis Bonnet (Isère), vise à supprimer les zones de 25 et de 20%.

Robert Prigent croit que le Gouvernement serait prêt à faire disparaître les anomalies majeures du système actuel mais qu'il se refusera à se laisser entraîner vers une hausse générale des salaires.

Louis Bonnet (Isère) fait un rappel historique : établies par les conventions collectives en 1936, elles sont fixées par décret en 1942 d'après le nombre d'habitants des agglomérations. A son avis, une révision des zones les plus défavorisées n'aurait aucune influence sur l'économie générale, mais seulement sur certaines entreprises qui, actuellement, profitent des conditions faites à leur personnel. Il fait ressortir certains avantages accordés aux salariés de la Région parisienne, qui sont inconnus des salariés de province.

Jean Solinhac (Aveyron) fait remarquer que dans certaines zones les salariés des entreprises nationalisées sont plus avantagés que les autres.

Raymond Cayol (Bouches-du-Rhône) demande que le salarié bénéficie de la zone la plus avantageuse pour lui quand son lieu de travail et son domicile se trouvent dans des zones différentes.

Jean Terpend-Ordassière (Isère) souligne que le maintien des zones de salaires entraîne l'abandon des petites communes rurales.

Fernand Mauroux (Gers) dit que le véritable problème reste la baisse des prix. A ce sujet, il fait remarquer que certains produits sont moins chers à Paris qu'en province.

Pierre Gabelle (Loiret) estime que les revendications sont

(1) Henri Grimaud est député de l'Isère, Renée Prévert députée d'Ille-et-Vilaine.
(2) Des bus de la RATP attendaient les invités place de la Concorde.

justifiées mais il craint qu'une révision des zones ne provoque des révisions en cascade et n'entraîne une hausse généralisée des salaires.
Jean Catrice (Nord), pour les mêmes raisons, demande qu'on remette cette révision à plus tard.
Edouard Moisan (Loire-Inférieure) réclame une refonte complète du système actuel des zones, dont la répartition est à son avis injuste.
Robert Buron (Mayenne) dit qu'une révision des zones remettrait en cause toute la politique économique du Gouvernement.
Louis Bonnet affirme que les ouvriers sont à bout de patience.
Paul Bacon demande au Groupe de permettre aux commissaires MRP du Travail de s'abstenir dans le vote, pour avertir le Gouvernement de l'impatience des travailleurs.
Joseph Dumas (Seine) proteste contre le manque d'énergie du Gouvernement pour obtenir la baisse des prix.
Roger Devémy (Saône-et-Loire) réclame la liberté de vote de tous les membres du Groupe dans ce débat.
Robert Buron fait remarquer que le Groupe socialiste s'est prononcé à l'unanimité contre la proposition communiste et qu'il serait donc en droit de nous en vouloir si nous retirions notre épingle du jeu.
Emile Bocquet (Nord) s'inquiète du sort qui pourrait être réservé à l'ensemble des lois sociales.

En conclusion du débat, le texte de Louis Bonnet visant à supprimer les zones de 25 et 20 % est adopté par 20 voix contre 18.

Le Groupe en vient au débat sur la réorganisation de la Snecma.
André Burlot (Loir-et-Cher) expose que le texte de la Commission des Finances est très largement différent du projet gouvernemental et que le statut proposé est purement provisoire. A son avis, une véritable réforme s'impose, à savoir : 1° le remplacement des fonctionnaires par des professionnels dans les organes de direction; 2° l'élection du président-directeur-général par le Conseil d'administration et non plus nommé par les ministres. D'ailleurs, une telle réforme devrait être appliquée à toutes les entreprises nationalisées.
Francine Lefebvre (Seine) aimerait savoir jusqu'où pourra aller la possibilité d'aliéner les usines secondaires de la Société.
Pierre Truffaut (Charente-Maritime) croit inopportun d'ouvrir un débat sur les entreprises nationalisées.
André Bouret (Côtes-du-Nord) juge dangereuse la possibilité d'aliéner des usines de la Snecma car elle risque de réduire graduellement notre potentiel industriel. Il demande qu'aucune usine ne soit aliénée définitivement. Il critique les pouvoirs accordés à l'administrateur provisoire. Il craint que le projet du Gouvernement ne fasse de la Snecma une entreprise encore plus étatique qu'auparavant. Il est sceptique sur l'utilité du projet, qui ne vise qu'à prolonger le statu quo.
Pierre Abelin (Vienne), secrétaire d'Etat à la Présidence du conseil), annonce qu'un texte gouvernemental définitif sur les entreprises nationalisées sera prêt avant les vacances parlementaires.
Henri Bouret dit que le seul but du projet est de permettre au Gouvernement de nommer M.Potez administrateur provisoire et d'obtenir des avances du Trésor.
Pierre Abelin proteste contre cette interprétation. Il assure que M. Potez ne prendra aucune décision qui préjugerait du statut final.
André Denis (Dordogne) estime que le projet gouvernemental est sage.

Le Groupe confie à André Burlot la mission d'intervenir en son nom en séance publique par 26 voix et 22 abstentions.

Mercredi 23 juin à 14 heures
Zones de salaires et politique des prix

Nouvelle réunion du Groupe sur ce sujet, sous la présidence de Maurice Lucas; 66 présents.
Robert Lecourt donne lecture d'une note rédigée par la Section d'étude "Industrie" du Mouvement, d'où il ressort que des révisions partielles supprimeraient les injustices les plus évidentes mais que les données du problème ne sont pas encore assez bien définies pour qu'il soit possible d'envisager actuellement une révision générale.
Edouard Moisan (Loire-Inférieure) se demande jusqu'où irait l'opposition du Gouvernement à une proposition de révision partielle des zones.
Robert Prigent (Nord) proteste contre l'attitude systématiquement négative du Gouvernement et demande qu'il soit donné suite aux vieilles revendications justifiées que l'on a laissées sans réponse depuis des années.
André Denis (Dordogne) déclare que certains intermédiaires de la profession commerciale portent une lourde responsabilité dans l'échec de la baisse des prix; le communiste Duprat met en jeu la politique économique du Gouvernement mais il n'a tort que contre cette politique.
Louis Siefridt (Seine-Inférieure) considère que s'il n'est pas logique d'augmenter les salaires il n'est pas logique non plus pour le Gouvernement de ne pas faire baisser le coût de la vie comme il l'a promis.
Roger Devémy (Saône-et-Loire) trouve des injustices flagrantes dans le système actuel des zones.
Fernand Mauroux (Gers) dit que le Gouvernement n'a pas de véritable politique économique puisqu'il bloque les salaires et laisse monter les prix.
Louis Bonnet (Isère) proteste contre l'affirmation selon laquelle la suppression des zones de 25 et 20 % entraînerait une révision générale des salaires.
Raymond Cayol (Bouches-du-Rhône) reprend cette affirmation et propose une révision partielle du système, avec octroi du régime le plus favorable au salarié qui travaille dans une zone qui n'est pas celle de son domicile.
Maurice Guérin (Rhône), dans une lettre lue par le président, exprime ses plus expresses réserves devant l'attitude du Gouvernement.
Jean Catrice (Nord) explique que la baisse des prix ne s'est pas encore produite pour deux raisons : 1° les récoltes ne sont pas encore faites, 2° il y a trop d'intermédiaires.
Charles Barangé (Maine-et-Loire) constate que des révisions partielles de zones sont nécessaires mais qu'elles sont inopportunes actuellement, car il faut laisser le Gouvernement jouer tous ses atouts.
Joseph Dumas (Seine) affirme que le Pays ne peut plus attendre. Il proteste contre les lenteurs et la faiblesse du Gouvernement.
René Penoy (Ardennes) réclame que des exemples terribles soient faits avec les trafiquants et les saboteurs de la baisse.
Eugène Rigal (Seine) estime inopportune une révision des zones.
Robert Lecourt propose la résolution suivante : le Groupe MRP va prendre l'initiative de poser la question préalable contre le rapport Duprat et, à cette occasion, il posera de véritables conditions au Gouvernement : examen sous un mois des dossiers de revendications, un régime plus favorable des allocations familiales et une politique des prix plus autoritaire.

Mercredi 23 juin à 17 heures 30
Nouvelle organisation de la Défense Nationale

Ce 23 juin, une seconde réunion du Groupe est consacrée à la nouvelle organisation de la Défense Nationale préparée par Pierre-Henri Teitgen, ministre des Forces Armées (voir notre numéro 76, pages 14 et 15). Elle est présidée par Ernest Pezet, conseiller de la République ; il y a 45 présents.

André Monteil expose les projets gouvernementaux.

- Une nouvelle conception : la Défense Nationale dépend de toutes les grandes activités du pays : industrie, énergie, laboratoires, transports, communications... Donc tous les ministères ont un rôle a y jouer.
- Une nouvelle organisation, à la disposition du Président du Conseil : un Conseil supérieur; un Comité, organisme de décision; un Etat-Major des Armées, qui élabore les plans stratégiques.
- Création éventuelle de régions stratégiques remplaçant les régions administratives.
- Deux missions pour les Armées : défendre l'intégrité de l'Union Française et, dans le cadre de l'ONU, assurer le respect des engagements internationaux de la France.
- Effectifs en temps de paix : 660 mille hommes, à savoir 465 pour l'Armée de Terre, 58 pour la Marine, 77 pour l'Armée de l'Air, 60 pour la Gendarmerie.
- Recrutement : obligation du service pour tous les citoyens de l'Union Française, appliquée avec de nombreuses exceptions. Tout Français mobilisé peut être envoyé outre-mer. Age d'incorporation : abaissé à 20 ans.
- Durée de service : 15 mois.

A ce sujet, l'orateur préférerait un service de 12 mois, assorti d'un volontariat d'un ou deux ans; les engagés recevraient une formation technique sanctionnée par un brevet qui leur permettrait de trouver un emploi dans des entreprises, publiques ou privées.

Maurice Schumann prend un vif intérêt à cette proposition.

Paul Boulet (Hérault) présente des objections contre l'envoi inconsidéré des jeunes gens outre-mer.

Henri Bergeret (Loire) s'élève contre les tâches ridicules que l'on confie actuellement aux jeunes recrues.

Léo Hamon, conseiller de la République (Seine), présente une série d'observations sur le matériel des Armées et l'importance des crédits militaires.

Maurice-René Simonnet (Drôme) fait des observations critiques sur la durée du service.

André Monteil fait remarquer qu'une réduction des crédits ne toucherait que les services essentiels en raison du désordre administratif.

Jeudi 24 juin
Vote de la loi sur les loyers

L'Assemblée Nationale la vote le 24 juin à 18 heures 15 (en première lecture) par 269 voix contre 192.

C'est une grande loi MRP.

Son examen a fait l'objet de 45 réunions de la Commission de Législation (Justice), de 26 séances publiques et d'innombrables réunions de travail intérieures au MRP.

Quatre députés MRP y ont consacré l'essentiel de leur travail pendant des mois.

- **Pierre Dominjon** (Ain), président et rapporteur de la Commission, au début;
- **Henri-Louis Grimaud** (Isère), son successeur dans ces fonctions.
- **Bertrand Chautard** (Ardèche), responsable de l'atelier MRP Justice (membres MRP de la Commission);
- **Georges Coudray** (Ille-et-Vilaine), responsable de la Section d'étude MRP-Logement.

Mardi 29 juin
Les crédits militaires pour 1948

Réunion du Groupe présidée par Joannès Charpin; il y a 64 présents.

Nouvel exposé **d'André Monteil**, complémentaire de celui qu'il a fait le 23.

- Un budget militaire de 310 milliards. Une partie importante de ces crédits est affectée à des tâches nécessaires mais sans utilité technique pour l'Armée : garde des prisonniers allemands, indemnités pour le dégagement des cadres, entretien des travailleurs indochinois.
- Effectifs de l'Armée de l'Air : ils sont faibles, en raison de notre dénuement en matériel d'aviation.
- Unité d'intervention (elles coûteront 100 milliards) : 3 divisions d'infanterie (2 en Allemagne, 1 en France); 2 divisions blindées (1 en France, 1 en Allemagne), éléments d'une division aéroportée (à Pau et en Algérie); éléments de deux divisions d'infanterie en Afrique du Nord.
- Crédits de matériel : le budget annonce 151 milliards pour le matériel et 75 pour le personnel ; en fait, dans le matériel figurent l'entretien des immeubles, le ravitaillement...
- Matériel lourd moderne : la France est incapable actuellement d'en fabriquer ; l'efficacité de notre armée dépend d'un prêt-bail éventuel.

Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan) pose deux questions : quels sont les rapports entre la politique et le militaire dans l'élaboration des plans stratégiques ?; quelles mesures ont prévues les responsables de la Défense Nationale dans le cas d'une nouvelle guerre mondiale ?

Marc Sangnier (Seine) insiste sur l'importance de la seconde question; il craint que nous ne nous contentions d'une armée qui aurait été valable en 1940.

Maurice Lucas (Manche) se demande si une partie du contingent ne serait pas mieux utilisée dans la Marine.

Joseph Dumas (Seine) proteste contre l'incohérence du Gouvernement : plus de 300 milliards de dépenses, une armée reconnue comme sans efficacité; toujours rien pour les économiquement faibles.

André Monteil répond aux questions. Il ne cache pas qu'en cas de guerre mondiale notre armée, en raison de notre faiblesse économique, industrielle et technique, n'aurait de véritable efficacité que dans le cadre d'une coopération internationale et au sein d'une alliance à qui elle fournirait l'appoint important de ses effectifs.

Parlant des plans stratégiques américains qui ont varié selon les progrès ou les reculs de l'influence communiste, il souligne le service inappréciable rendu par le Gouvernement, en décembre 1947, à la civilisation occidentale.

Maurice Schumann appuie Monteil. Il rappelle qu'en août 1947 il semblait que l'Etat-Major américain ait prévu un plan d'évacuation de l'Europe en cas de guerre mondiale. Cette année, en raison de l'échec subi par l'influence communiste, les plans américains sont totalement modifiés : une armée européenne forte de presque deux millions d'hommes serait chargée de tenir en attendant l'arrivée des troupes américaines.

En fin de séance, **Robert Lecourt**, président du Groupe, déplore amèrement que les députés MRP soient de moins en moins assidus aux réunions du Groupe et en séance publique. Il dit que ses collègues se chargeraient de lourdes responsabilités en ne répondant pas à l'appel renouvelé qu'il adresse à chacun... et à certains en particulier.

Mercredi 30 juin
Vers la chute du Gouvernement Robert Schuman

L'ambiance parlementaire est à la crise ministérielle en cette fin de printemps 1948; même le Groupe MRP perd un peu le moral (voir les réunions du Groupe ci-dessus).

Mais sur quoi viendra la cassure ? Pendant des semaines, on a prédit : sur les décrets Poinso-Chapuis. Mais, le 30 juin, le vent tourne; la SFIO, qui prépare son congrès national pour le week-end du début juillet, et qui a besoin de la crise pour refaire son unité, choisit un autre terrain, qu'elle juge meilleur pour être comprise par son électorat, à savoir la masse des crédits militaires.

Ainsi, dans la matinée du 30 juin, à la Commission des Finances, où il ne reste qu'à voter l'ensemble du budget militaire, rapporté par le socialiste Guesdon, les députés de la SFIO et ceux de la droite manifestent leur intention de s'abstenir dans le scrutin, les premiers prétextant un manque d'information, les seconds éblouis - ils le seront longtemps, tant que durera la Troisième Force- par l'occasion renouvelée de mettre le Gouvernement en difficulté. Relevant le défi et soucieux de placer les députés SFIO devant leurs responsabilités, les commissaires MRP décident d'aligner leur vote sur leurs partenaires. Résultat : la Commission des Finances rejette le budget militaire par 13 voix (communistes) et 26 abstentions.

Colère de Pierre-Henri Teitgen, ministre des Forces Armées, en séance publique : le Gouvernement a tenu ses engagements en déposant les projets de loi organiques militaires; l'Assemblée n'a donc aucun motif valable pour refuser l'examen du budget !

La Commission des Finances se réunit de nouveau et, à 19 heures, elle revient sur son vote de surprise du matin : elle adopte le rapport Guesdon par 23 voix contre 13 (communistes) et 7 abstentions (socialistes).

C'est un début de redressement mais le vent reste mauvais.

La suite dans notre prochain numéro.

Le Groupe MRP tient sa dernière réunion du mois de juin ce même 30 juin, à partir de 21 heures. On y a invité les élus MRP du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union Française et du Conseil municipal de Paris. Président de séance : André Fosset. Nombre de présents : 59.

Au programme : **la loi électorale pour le Conseil de la République, la préparation des élections cantonales de l'automne, la propagande MRP.**

Fernand Bouxom (Seine) expose le rapport de Jacques Bardoux (grand-père de Valéry Giscard d'Estaing) sur le mode d'élection du Conseil de la République et explique que les commissaires MRP s'attachent à maintenir la représentation proportionnelle au moins dans les départements qui élisent trois conseillers et plus.

André Colin, secrétaire général du MRP, fait un rapport sur les décisions prises Rue de Poissy pour "mobiliser " toutes les fédérations départementales en vue des élections cantonales d'octobre, pour inciter tous les parlementaires MRP à participer à la campagne, et pour bien choisir les candidats du Mouvement.

Fernand Bouxom parle du dossier du candidat, des affiches, des réunions publiques et des réunions spécialisées.

Gabriel Valay (Bouches-du-Rhône) traite de la propagande MRP dans les milieux ruraux, où la prospection intense du RPF rend le travail du MRP de plus en plus indispensable...

Un court débat suit ces exposés.

Jacques de Menditte (Basses-Pyrénées) propose un modèle de visites aux maires.

Le Dantu demande une forte action dans les centres ouvriers des régions industrielles.

Charles d'Aragon (Hautes-Pyrénées) se déclare sceptique sur "l'efficacité universelle " des moyens de propagande envisagés, notamment des affiches et des tracts. Pour les départements du Sud-Ouest, il préfère recevoir de l'argent, des bons d'essence et des moyens de transport.

Pierre Boudet, conseiller de la République (Lot) demande que les parlementaires MRP prennent l'engagement écrit de faire des réunions spécialisées dans tel et tel département.

ACTUALITÉS

LYON : LES ANCIENS MRP DU RHÔNE ONT FÊTÉ LES 91 ANS DE LEUR DOYEN, JEAN GORD

Comme ils le font périodiquement, les anciens MRP du Rhône se sont réunis ce vendredi 24 avril. Après une messe dite à la mémoire de leurs compagnons disparus et, particulièrement ce soir là, pour Maurice Schumann et Alain Poher, récemment décédés, ils se retrouvèrent pour le machon traditionnel.

La réunion de ce soir a été spéciale, car on fêtait les 91 ans de leur doyen Jean Gord. L'ami Brossy lui avait préparé une allocution qui retraçait la vie bien remplie de ce vieux compagnon. Après avoir rappelé les péripéties de sa vie familiale (il a perdu son père à 7 ans), il parle de sa vie professionnelle, où, élément de valeur, il passa d'apprenti mécanicien à inspecteur général de la Compagnie "La Populaire ".

Puis il s'attarda sur sa vie de militant qui commença au MRP dès 1945, sans oublier son incarcération à Montluc. Ce gaillard fougueux, avec sa ferveur communicative, toujours à la pointe du combat, vient se hisser rapidement au milieu des meneurs, permettant l'élection de plusieurs parlementaires, dont Charpin, Guérin, Villard, Voyant, grâce à l'animation qu'il donnait aux réunions électorales et, assurant ainsi une place prépondérante au MRP du Rhône.

Après la mise en sommeil du MRP, il resta le coordinateur auprès des anciens pour conserver l'amitié qui les avait réunis.

En attendant la prochaine, nous disons encore une fois:"les absents ont eu tort "

Léonard BROSSY

LE M.R.P. VOUS PARLE - Directeur de la Publication : Jacques MALLET - Commission paritaire de presse N° AS 65-465
IMPRIMERIE : SIMEDIAT - CIRCULAIRES COULON 01.42.36.08.15